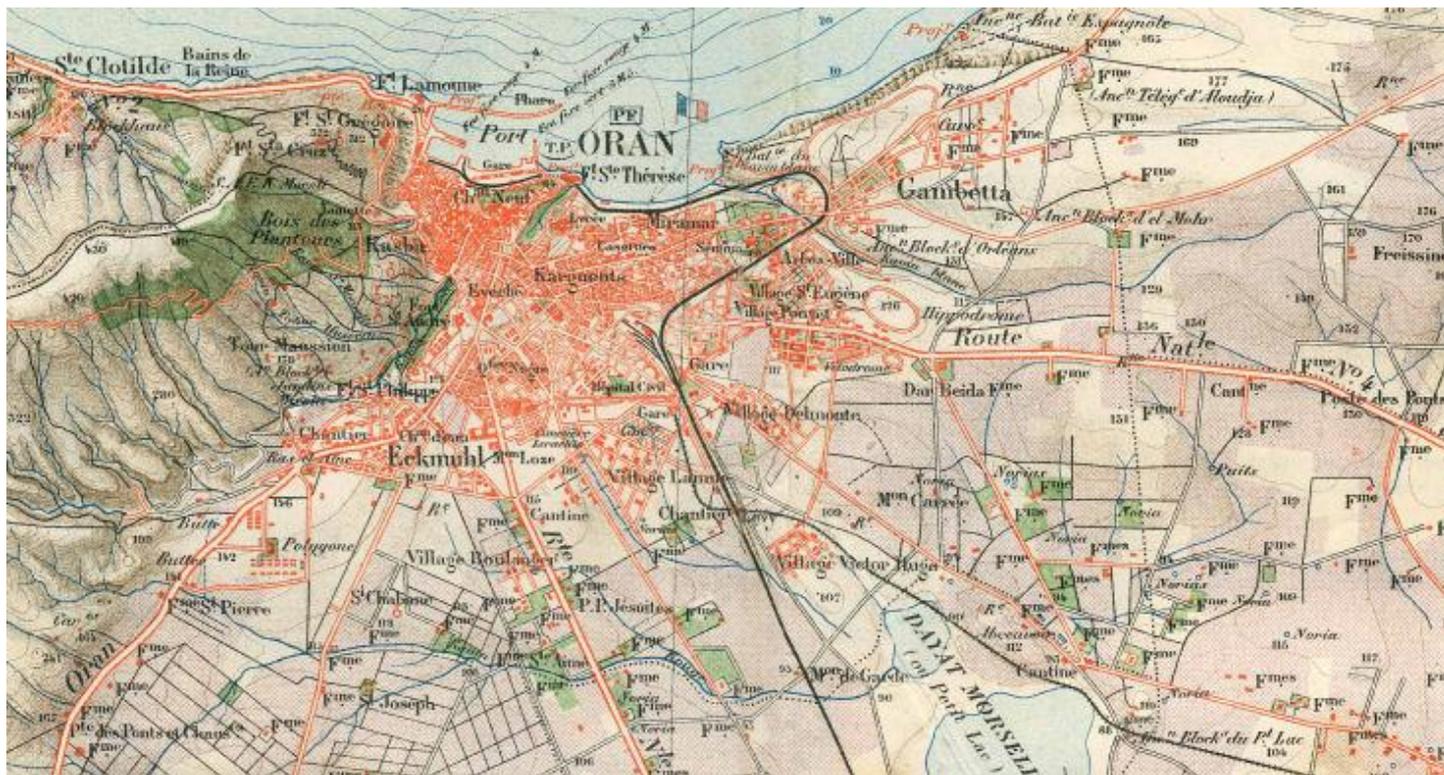


Numéro Spécial sur les massacres du 5 juillet 1962 à ORAN



**5 juillet 1962 : Le massacre d'Oran**

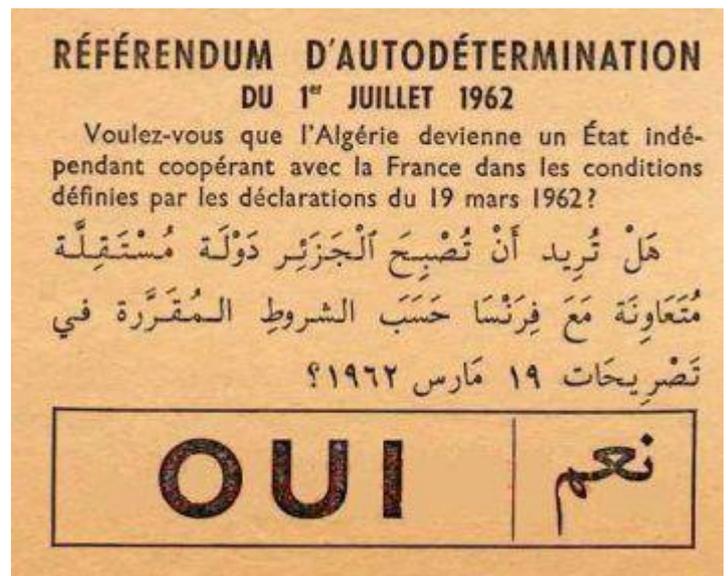
ORAN, grande ville de la côte occidentale (400 000 habitants), était la seule à majorité européenne pendant la période française. Il y avait 220 000 Européens et 180 000 Musulmans. De nombreux *pieds-noirs* y étaient encore présents au lendemain de l'indépendance. D'autres, fuyant le *bled* (la campagne), s'y étaient installés dans l'attente d'un hypothétique exode.





**Le référendum du 1<sup>er</sup> Juillet 1962 :**

Un record en matière de trucage des urnes s'est produit le 1<sup>er</sup> juillet 1962. "Il est évident, écrit l'historien Xavier YACONO dans un article de 1982, que les résultats de ce référendum sont erronés ". Comme il n'en précise pas l'importance, nous avons repris les calculs :



[Il faut rappeler que le délégué du FLN MOSTEFAÏ avait imposé à l'Exécutif provisoire, contre l'avis de B. TRICOT, une question unique au référendum, et avait souligné : « le résultat est connu d'avance ». On peut penser qu'une 2<sup>ème</sup> question sur le maintien de la coopération aurait été majoritaire et aurait imposé au FLN le respect des accords d'Évian (Source : Général Maurice Faivre)].  
 Albert LENTIN raconte le déroulement de ce scrutin et rapporte les résultats proclamés officiellement par le Président de la "Commission de contrôle du référendum d'autodétermination", Kaddour SATOR, avocat du barreau d'Alger, et ancien élu de l'U.D.M.A. ou Union Démocratique du Manifeste Algérien.

Les voici :

Inscrits	=	6 549 736,
Votants	=	6 017 800,
Suffrages exprimés	=	5 992 115,
Bulletins nuls	=	25 565,
OUI	=	5 975 581,
NON	=	16 534.

6 Juillet 1962

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ALGERIEN

3

## PROCLAMATION DES RESULTATS DU REFERENDUM D'AUTODETERMINATION DU 1<sup>er</sup> JUILLET 1962

*La Commission Centrale de Contrôle du Référendum d'Autodétermination, réunie ce jour 3 juillet 1962, à 10 heures 15,*

*Vu le décret n° 62-305 du 19 mars 1962 portant règlement du référendum d'autodétermination en Algérie ;*

*Vu le décret n° 62-449 du 8 juin 1962 portant convocation des électeurs d'Algérie en vue de leur participation au référendum d'autodétermination en Algérie ;*

*Vu l'arrêté de l'Exécutif Provisoire du 22 juin 1962 ;*

*Considérant que le référendum d'autodétermination s'est déroulé le 1<sup>er</sup> juillet 1962 dans toute l'Algérie ;*

*Considérant que l'article 27 du décret n° 62-305 du 19 mars 1962 stipule que « la Commission Centrale de Contrôle opère le recensement général des votes et annonce dès qu'elle le juge possible les résultats provisoires de la consultation » ;*

*Considérant que les résultats partiels et définitifs déjà transmis par les Commissions départementales permettent dès à présent la proclamation des résultats provisoires :*

*Constata et proclame les résultats provisoires de la consultation du 1<sup>er</sup> juillet 1962 ;*

*Total d'inscrits dans les 15 départements : 6.549.736.*

Volants .....	6.017.680
Blancs ou nuls .....	25.565
Suffrages exprimés .....	5.992.115
OUI .....	5.975.581
NON .....	16.534

*En conséquence la Commission Centrale de Contrôle du référendum constate qu'à la question : « Voulez-vous que l'Algérie devienne un Etat indépendant coopérant avec la France dans les conditions définies par les déclarations du 19 mars 1962 », les électeurs ont répondu affirmativement à la majorité ci-dessus indiquée.*

*Le Président : Kaddour SATOR.*

*Les membres : El-Hadi MOSTEFAI.*

*Amar BENTOUMI.*

*Alexandre CHAULET.*

*Abdellatif RAHAL.*

*Jean GUYOT.*

*Ahmed HENNI.*

Pour nous, le nombre essentiel est celui des inscrits que nous arrondirons à 6 550 000. A l'époque, il englobe tous les Algériens et Algériennes (musulmans et non musulmans) ayant 21 ans ou plus, car l'âge électoral ne sera ramené à 18 ans que par une ordonnance du 14 mai 1976. Si l'on s'était souvenu que lors du référendum de septembre 1958, pour lequel l'armée avait veillé à l'inscription des Musulmans sur les listes électorales, on n'avait recensé, d'après les résultats parus au *Journal Officiel de la République Française*, le 5 octobre 1958, que 4 694 270 inscrits (dont 282 099 pour les départements du Sahara), on aurait pu avoir immédiatement des doutes sur la possibilité d'une croissance de près de deux millions d'électeurs en moins de quatre ans, sachant que l'excédent démographique annuel, à la veille de l'insurrection, était inférieur à 250 000 (en moyenne 223 400 de 1950 à 1954).

Pour les Musulmans qui seuls nous intéressent ici, l'analyse ne manque pas d'enseignements, en s'en tenant au nombre d'inscrits de 1962. La population Européenne ne dépassait guère le million d'habitants, dont 66 % environ avaient plus de 21 ans ; compte tenu des étrangers, elle pouvait fournir au maximum 600 000 inscrits, ce qui laisse aux seuls Musulmans 6 550 000 - 600 000 = 5 950 000 inscrits. Or, nous savons, d'après le recensement de 1954, que 53 % de la population musulmane avaient moins de 20 ans (il y en aura 56 % en 1966), d'où l'on peut déduire au minimum quelque 55 % de moins de 21 ans et par conséquent tout au plus 45 % en état de voter, ce qui donnerait pour 1962 une population de :

$$\frac{5\,950\,000 \times 100}{100} = 13\,222\,222 \text{ habitants}$$

C'est-à-dire environ 1 200 000 de plus qu'on en trouvera après quatre ans de paix ! Il est évident que les résultats de ce référendum sont erronés et qu'ils ne peuvent-être d'aucune utilité. Les admettre serait conclure que la guerre d'Algérie ne s'est accompagnée d'aucune perte puisque la population musulmane présente en Algérie étant de 8 470 000 individus en 1954, au cours des hostilités on aurait enregistré une croissance de  $13\,222\,222 - 8\,470\,000 = 4\,752\,000$  individus en 7 ans et 8 mois, soit une augmentation naturelle à un rythme annuel de près de 7 % jamais atteint, ni en Algérie, ni ailleurs. Il nous faut chercher une autre base de raisonnement **puisque l'Algérie indépendante a pris un mauvais départ dans le domaine de la régularité électorale.**

### Une ville sous tension

Fin juin 1962, les derniers membres de l'OAS ont quitté définitivement ORAN.

Du 1<sup>er</sup> juillet, date du vote de l'indépendance, jusqu'au 4, il n'y a en ville que quelques défilés de voitures surchargées de musulmans, hommes et femmes hurlant des slogans et des youyou, plutôt bon enfant...



Le dernier épisode de la guerre d'Algérie a lieu à Oran le 5 juillet 1962, le jour même de la proclamation officielle de l'indépendance algérienne et deux jours après son indépendance effective.

### CONTEXTE : La lutte GPRA / état-major de l'ALN et l'hypothèse du coup monté

Le scrutin d'autodétermination a eu lieu, le 1<sup>er</sup> juillet. Les résultats en sont connus (99,72 % de voix favorables à l'indépendance). L'ALN de l'extérieur, jusque là cantonnée au Maroc, commence à entrer en Algérie le 3 juillet. L'état-major général de l'ALN, allié à Ben BELLA, est en pleine lutte pour le pouvoir, face aux modérés du GPRA. Il « *désire ruiner l'autorité du GPRA* ». Et, au contraire de ce dernier, il est hostile au maintien d'une présence européenne en Algérie.

Ce contexte fournit des arguments à ceux qui soulèvent l'hypothèse de troubles prémédités en haut lieu. Certes, le massacre du 5 juillet permet à l'ALN de l'extérieur de dire qu'elle entre dans Oran le 8 pour « *maintenir l'ordre* » — entendant par là que le GPRA est incapable de le faire. Mais, concernant un coup monté, on est toujours dans le domaine de l'hypothèse.

Le politologue Bruno ETIENNE, spécialiste de l'Algérie, est seul à désigner un groupe comme responsable des massacres et des enlèvements à Oran le 5 juillet : il s'agit d'après lui d'une katiba (compagnie) de l'ALN de l'extérieur, celle de CHEIR Belkacem. Arrivée du camp A de Dar El Kebdani (Maroc) en avant-garde, elle aurait été déjà présente à Oran ce jour-là. Pour Jean-François PAYA, une confirmation de cette implication ne pourrait que « *renforcer la thèse du coup monté par Oujda* » (par l'état-major général de l'ALN, basé à Oujda, au Maroc).

### Reconnaissance et proclamation de l'indépendance

Le transfert de souveraineté à l'Exécutif provisoire a eu lieu le 3 juillet. L'Algérie est donc indépendante depuis ce jour, où le général De Gaulle a « *reconnu* » officiellement l'indépendance de l'Algérie. Mais il ne l'a pas encore « *proclamée* ». Il doit le faire le soir du 5 juillet, dans une allocution télévisée. La proclamation de l'indépendance va donc coïncider avec le 132<sup>e</sup> anniversaire de la prise d'Alger par les Français.

### 5 JUILLET 1962 – Le Massacre des innocents (Auteur José CASTANO)

« *J'écris dans ce pays que le sang défigure qui n'est plus qu'un monceau de douleurs et de plaies, une halle à tous vents que la grêle inaugure, une ruine où la mort s'exerce aux osselets.* » (Louis Aragon – « *François la Terreur* »)



Ce jeudi 5 juillet ne paraissait pas devoir être, à Oran, une journée plus angoissante que les autres. Comme depuis cinq jours, les Oranais s'éveillaient dans les rumeurs d'une foule qui avait déjà envahi la rue, ivre de promesses et de rêves. On allait enfin connaître le bien être, le monde allait changer de face, le pactole allait couler. Et la fête continuait... tandis que les Français qui étaient encore là bouclaient leurs valises ou attendaient, écrasés de soleil et de misère, un bateau sur les quais ou un avion aux abords de l'aérogare.

Un soulagement pourtant se faisait jour parmi ces Français-là. Tous avaient redouté la date fatidique du 1<sup>er</sup> juillet (référéndum) et plus encore celle du 3 juillet qui avait vu défiler sept *katibas* de l'ALN dans Oran. Or, rien de ce qu'on avait craint ne s'était passé. Les enlèvements se succédaient, certes, les attentats sournois au coin des rues, aussi, mais il n'y avait pas eu de déferlement de la masse musulmane et le chef de détachement des unités de l'ALN, le Capitaine BAKHTI avait déclaré aux Européens : *« Vous pourrez vivre avec nous autant que vous voudrez et avec toutes les garanties accordées par le GPRA. L'ALN est présente à Oran. Pas question d'égorgements. Bien au contraire, nous vous garantissons une vie meilleure que celle que vous connaissiez auparavant ! »*

De plus, le général KATZ, en personne, avait estimé qu'il avait pris toutes les dispositions nécessaires pour que les manifestations du 5 juillet à Oran se passent dans le calme le plus absolu. Avec le Capitaine BAKHTI, il s'était engagé à ce que les réjouissances algériennes ne débordent pas en ville européenne. Pourquoi dans ce cas là s'inquiéter plus que de coutume ? La fête marquant la célébration de l'indépendance algérienne pouvait commencer...



Général Joseph KATZ (1907-2001)



Cependant, dès l'aube, le village nègre (quartiers arabes) se mit en mouvement et contrairement à ce qui avait été promis, ce furent des milliers de Musulmans qui déferlèrent vers la ville européenne, s'étourdissant dans les cris, les chants, les youyous des femmes. Rien ne laissait encore prévoir le drame qui allait se passer. Pourtant de nombreux Européens constatèrent que certains avaient une arme à la main et que beaucoup d'autres tentaient de dissimuler soit un revolver, un couteau, un fusil, une hache ou un gourdin. Le doute n'était plus permis. Alors les plus avertis se barricadèrent et on essaya de prévenir par téléphone les amis et la famille de ses craintes. Place Jeanne d'Arc située devant la cathédrale, une Musulmane, après avoir poussé une série de youyous stridents, grimpa sur le socle de la statue équestre de la pucelle d'Orléans. On lui tendit un drapeau vert et blanc qu'elle accrocha à l'épée que Jeanne d'Arc pointait vers le ciel. Une immense clameur accueillit cette action. Survolée par sa prouesse, la mégère entreprit, toujours juchée sur le socle, une danse du ventre endiablée, supportée en cela par des milliers de mains qui claquaient au rythme de la danse. Il n'y avait plus de France en Algérie, il n'y avait plus de pucelle Française. L'Algérie appartenait aux Algériens !



A midi moins dix, devant le théâtre municipal où s'était rassemblée la foule, un silence incompréhensible s'établit soudain. Des responsables du FLN, étaient là, encadrant la meute et semblant attendre un signe. Puis quatre coups de feu isolés se firent entendre. C'était le signal ! Ce fut alors que plusieurs hommes, semblant mettre à exécution un plan mûrement réfléchi, partirent en courant dans toutes les directions, criant : « C'est l'OAS, c'est l'OAS qui nous tire dessus ! » entraînant par là même la foule qui se mit également à courir en criant « OAS, OAS, OAS ! » De ce rassemblement qui se devait – aux dires de KATZ– être pacifique, émergèrent soudain des hommes en armes qui, pour affoler les gens, tirèrent dans toutes les directions – y compris sur la foule – aux cris de « OAS assassins ! Sus à l'OAS ! »



*Une victime parmi tant d'autres...*

Bientôt le feu fut dirigé sur les sentinelles françaises en faction devant la mairie, le Château Neuf (là précisément où se tenait l'état-major de KATZ) et l'hôtel Martinez qui hébergeait les officiers français. Après un moment d'hésitation, les soldats français ripostèrent à leur tour avant de se barricader. Ce fut là le point de départ du plus grand pogrom anti-européen que l'Algérie n'eût jamais connu. Ce qui va se passer ce 5 juillet à Oran, sera insoutenable à voir. Toutes les limites de l'horreur seront franchies. Des centaines d'Européens seront enlevés ; on égorgera, on émasculera, on mutilera pour le plaisir, on

arrachera les tripes des suppliciés, on remplira les ventres de terre et de pierraille, des têtes d'enfants éclateront contre les murs comme des noix, des hommes seront crucifiés, brûlés vifs ; des femmes seront violées puis livrées à la prostitution ; le sang se répandra en nappes tandis qu'au village nègre, les Européens encore vivants seront suspendus par le palais aux crochets d'abattoir.

Comment pardonner, 56 ans après l'horreur de ce sang pleurant des viandes... ces bouts de cadavres que l'étal tenait suspendu à ses crochets ? Le crime est bien trop grand pour que nous n'en perdions jamais le souvenir ! Très vite, les Européens qui ne s'attendaient pas à ce déferlement de violence furent pris en chasse et bientôt ce ne fut qu'horreurs et abominations.

Les cris de terreur trouvaient leur écho dans toutes les gorges des victimes pourchassées. Il ne subsistait plus le moindre sang-froid, plus le moindre germe d'humanité... Ce n'était plus qu'une avalanche de démente et de terreur. Le carnage était sans précédent. La puanteur uniforme de la mort avait remplacé les odeurs multiples de la vie. Pendant ce temps, l'armée française se barricadait dans les postes de garde en position de surveillance. Un hélicoptère survola la ville. A son bord, le Général KATZ essayait d'apprécier la situation. D'après le rapport des sentinelles, sur la seule place d'Armes, il y avait au moins vingt cadavres d'Européens affreusement mutilés. Mais du haut de son appareil, le « *boucher d'Oran* » – ainsi l'avaient surnommé les Oranais – crut pouvoir conclure que la ville semblait calme (!). Tout était, apparemment, rentré dans l'ordre ! Il valait mieux éviter un affrontement avec le FLN, pensa-t-il !... et le drapeau français fut amené pour ne pas exciter davantage la multitude.



La chasse est lancée...

Chaque Européen était devenu proie, gibier face à la foule terrible, acharnée à sa joie, déchaînée, et quand ils apercevaient des véhicules de l'armée française, en proie à la terreur, tentaient d'y grimper... ils y étaient la plupart du temps repoussés à coups de crosse. C'était l'épouvante parmi eux. « *Mais que fait l'armée, que fait l'armée ?* » disaient-ils. Ils entendaient encore les hauts parleurs des camions militaires promener dans toute la ville, le lancinant et rassurant appel : « *Oranais, Oranaises, n'écoutez pas ceux qui vous mentent (sous-entendu, l'OAS). L'armée est ici et restera pendant trois ans pour vous protéger.* ». C'était, les 26, 27 et 28 juin 1962 !

Des hommes en tenue de combat, rutilantes de neuf, « *les valeureux soldats de la libération* », et d'autres civils armés se déversaient dans les immeubles et en ressortaient des files d'Européens, hommes, femmes, enfants, vieillards. Ces malheureux « *convois de la mort* » prenaient la direction d'Eckmühl, du Petit Lac et de la Ville Nouvelle, mains sur la tête, sous les sarcasmes, les crachats, les injures, les coups et les huées de la populace. Pour eux, c'était la fin, ils le savaient et ils priaient pour que la mort vînt les prendre le plus vite possible et les arracher aux supplices qui les attendaient. Avec amertume ils se remémoraient les paroles de **FOUCHET** : « *La France n'oubliera jamais l'Algérie. Sa main sera toujours là pour l'aider* »... « *Comment pouvez-vous croire que la France puisse vous abandonner ? Vous avez la garantie d'un traitement privilégié* ».





Il est vrai que le Ministre n'avait pas précisé de quel traitement il s'agirait !... Et aujourd'hui, la ville toute entière leur paraissait une tombe : la leur. Aucune aide de personne à attendre. Crier, appeler au secours, tout était inutile. C'était le colonialisme et la génération nouvelle qu'on allait détruire, voilà tout. Alors, qu'importait qu'on saignât les enfants et qu'on ouvrît le ventre des mères, qu'on arrachât les tripes des suppliciés et qu'on les pendît par les pieds au-dessus de braises incandescentes...



Gendarmes français participatifs !

A dix sept heures, enfin, le bruit caractéristique d'un convoi de camions se fit entendre. C'était la gendarmerie mobile, l'âme damnée du Général KATZ qui prenait position. Dès cet instant, comme par miracle, la manifestation prit fin et la populace disparut... mais il était trop tard. Des centaines de cadavres jonchaient les rues, le sang avait maculé trottoirs et rigoles, les appartements étaient dévastés, les magasins pillés, les disparitions ne se comptaient plus, la ville avait pris le visage de l'apocalypse.

Pourquoi cette intervention s'était-elle produite si tardivement ? Avait-on décidé de faire payer aux Oranais leur folie, leur passion pour l'Algérie française, leur trop grande fidélité à l'OAS ? Où était passé le Capitaine BAKHTI, l'homme fort, l'homme de confiance de KATZ, qui avait déclaré le 3 juillet qu'il n'était pas question d'égorgement ?

La réponse est simple : Paris, qui, grâce à ses renseignements, s'attendait à cette explosion de folie furieuse, avait ordonné à KATZ « *de ne pas bouger, de laisser faire* ». Et KATZ, grosse brute bornée qui tirait vanité de sa servilité – même quand il s'agissait d'assassiner ou de laisser assassiner des Français ! – à la recherche constante d'une nouvelle étoile, obtempéra aveuglément. Ceci est une certitude. Les preuves matérielles foisonnent en ce sens. Ce qui est incontestable, c'est que l'ordre de Paris, capté à la poste centrale vers 16 h 30, de faire cesser la tuerie eut instantanément son effet. A 17 heures, tout était fini et la ville abasourdie était plongée dans un silence de mort, de cette mort qui pendant six heures s'était abattue sur elle. KATZ quant à lui, pouvait être fier : *Il avait obéi aux ordres et une quatrième étoile allait récompenser sa fidélité.* Cependant dans la cité meurtrie, l'angoisse étreignait les survivants. Chacun tremblait pour les siens, les gens se cherchaient, beaucoup demeuraient encore cachés de peur de voir la tornade s'abattre de nouveau. Le nombre des disparitions augmentait d'heure en heure, aggravant le tourment des familles. La morgue était pleine à craquer et une odeur fétide s'en dégagait. On en refusa bientôt l'entrée et les corps entassés, mutilés, étaient méconnaissables.

Dans la ville arabe et au Petit Lac, le tas des tués était plus incohérent et plus dense. Il s'échappait une odeur insupportable, une épouvantable pestilence. L'on pouvait voir, trempant dans des bains répugnants, les viscères des malheureuses victimes et sur un mur, tracé d'une main maladroite, l'on pouvait lire : « *Les boyaux des Français* »... Et toujours cette liesse, et toujours ces cris « *Mort aux Chrétiens !* »... Et toujours cette foule frénétique, fanatique, cette même foule qui, quelques mois plus tard, n'obtenant rien des promesses invoquées tout au long de la guerre et réduite soudain à la famine, émigrera en France avec une mine attristée et des yeux de douleur, dans cette Patrie qu'ils auront eu plaisir à humilier et dont ils auront persécuté avec délice ses enfants.

« Il faut évacuer d'Oran  
le plus vite possible tous  
ceux qui attendent  
depuis plusieurs jours »  
a précisé M. JEANNENEY, ambassadeur  
de France, lors de son passage, dimanche  
à ORAN

D'autres massacres devaient avoir lieu dans l'Oranais jusqu'à la fin novembre, ce qui porte le bilan des victimes à plusieurs milliers de morts. Pourtant dans cette folie sanguinaire, des arabes sauvèrent des européens, d'autre intervinrent, et permirent de délivrer des prisonniers.

Le drame d'Oran va accélérer l'exode des pieds-noirs vers la métropole et mettre fin à l'espoir d'une cohabitation entre anciens colons et musulmans dans l'Algérie indépendante.

On parle dans les semaines qui suivent de plusieurs centaines de morts. Les représentants des pieds-noirs évoquent le chiffre de 2 000 non compris quelques centaines de disparus... Des disparus qui seront signalés plus tard dans les mines de l'Algérie, dans des prisons, des maisons closes et des bars à soldats...



Petit Lac d'Oran

## Rapport du général Joseph Katz, commandant du 14<sup>ème</sup> Corps d'Armée

<http://ldh-toulon.net/Oran-juillet-1962-le-rapport-du.html>

**Oran, le 12 juillet 1962**

*Au sujet des événements du 5 juillet 1962 ayant entraîné des morts et des blessés dans la population européenne et musulmane et l'arrestation de nombreux Européens*

Depuis l'arrivée, il y a plus de deux mois, du Capitaine BARKTI, responsable d'Oran pour la Willaya 5, le Général Commandant le Groupement Autonome d'Oran se tenait en liaison étroite avec lui par l'intermédiaire du Commandant de Gendarmerie HUBERT. Il avait été demandé à ce responsable que les manifestations organisées à l'occasion de l'indépendance soient limitées aux quartiers musulmans, en débordant, tout au plus, sur le boulevard du Corps Expéditionnaire Français qui n'est bordé par aucune habitation européenne. Le Capitaine BARKTI avait donné l'assurance que les manifestations se dérouleraient en quartiers musulmans, ce qui fut fait les 1<sup>er</sup> et 2 juillet.

Il n'en demeurait pas moins que, depuis la réunion de réconciliation du 28 juin place Foch, des voitures bondées de musulmans, des isolés et de petits groupes parcouraient les quartiers européens en manifestant avec exubérance leur joie. Également, à partir du 30 juin, une foule nombreuse parcourait les quartiers musulmans et empiétait quelque peu sur les quartiers européens limitrophes, en manifestant son allégresse sous forme de *klaxonnades*, de bruits de casseroles et de pétards, et aussi de coups de feu tirés en l'air, rappelant ainsi les manifestations antérieures de la population européenne, sans donner lieu à aucun incident notable.

Le 3, les manifestations devaient cesser sur l'ordre du Capitaine BARKTI. Elles reprenaient le 4 au soir, sans doute à l'annonce par radio des manifestations prévues dans toute l'Algérie pour le 5, mais qui, au dire des responsables de la Willaya, ne devaient pas avoir lieu en Oranie. Malgré les efforts du Commandant HUMBERT et des Commandants des sous-secteurs Musulmans pour savoir si des manifestations à l'occasion de l'indépendance seraient organisées, il ne fut pas possible d'être fixé sur ce point.

Le 5 juillet, en fin de matinée, des groupes de musulmans se formèrent pour se rendre, semble-t-il d'une façon fortuite, place Foch où avait eu lieu la réunion de réconciliation et où aucune manifestation n'était organisée. Partant surtout de la Ville Nouvelle, et aussi de Lamur-Médioni, ils empruntèrent la Partie Ouest de la Ville européenne attenante à la Ville Nouvelle musulmane.

L'absence de téléphone à Oran fit que le Secteur ne put être prévenu de ces déplacements qui empruntèrent le boulevard Sébastopol et le boulevard Joffre.

Divers incidents devaient alors se produire. Le premier, place de la Bastille, où des coups de pistolet furent tirés par des Européens en direction d'un groupe de Musulmans qui voulait hisser un drapeau algérien sur un immeuble de cette place. Cet incident ne devait avoir aucune suite. Il n'en fut pas de même place Karguentah où des coups de feu furent tirés des hublots du dernier étage de la *Maison du Colon* sur un groupe de scouts musulmans, coups de feu vus par un Capitaine de Tirailleurs de passage à Oran, le Capitaine GASTON, par plusieurs Aumôniers militaires et aussi par un gendarme, le Maréchal-des-logis ALBAN.

D'après les dires de membres des Forces Françaises (Officiers du district de Transit d'Oran), des coups de feu ont été également tirés d'immeubles européens adjacents à la place Valéro sur des A.T.O. stationnant boulevard Joffre, qui ont été touchés.

Ces coups de feu provoquèrent une panique générale dans les groupes musulmans qui étaient à ce moment-là dans le quartier. Cette panique loin d'être contenue par les A.T.O. mal recrutés, formés en 3 jours, et non encadrés, fut aggravée par leur affolement qui se traduisit par des tirs en tous sens auxquels vinrent s'ajouter ceux d'éléments civils incontrôlés.

Il devait s'ensuivre des fusillades qui débutèrent vers midi et atteignirent leur intensité maximum entre 12 heures 30 et 12 heures 45, provoquant plus de 20 morts et autant de blessés européens. En outre, un certain nombre d'Européens était victimes d'enlèvements.

Dès les premiers coups de feu, les troupes cantonnées à proximité des lieux des incidents, le 8<sup>e</sup> RIMA, le 4<sup>e</sup> Zouaves, le 2<sup>e</sup> Zouaves, le 5<sup>e</sup> R.I., se portèrent immédiatement sur les lieux des fusillades et s'employèrent à protéger les Européens et à ramener le calme. Elles devaient épargner des dizaines de morts et recueillirent toute la population européenne qui était encore dans la rue.

A 12 h 30, le Général Commandant le Groupement survola la ville en hélicoptère et put constater que la ville était déserte, tout étant rentré dans l'ordre.

Il fit sortir les Escadrons de Gendarmerie Mobile dont la présence assura le maintien du calme, troublé cependant de temps à autre jusqu'à 16 heures par des coups de feu isolés.

Il s'employa ensuite à faire libérer tous les Européens qui avaient été appréhendés, et conduits dans les commissariats, principalement au Commissariat Central et au Palais des Sports. Ils furent pour la plupart libérés sur le champ et en quasi-totalité dans la soirée.

Il n'en demeure pas moins plus d'une centaine de disparus. Parmi eux, certains ont sûrement été enlevés ; d'autres se sont embarqués clandestinement par avion ou par bateau ; le Chef de Bataillon ARON, commandant le Port d'Oran, a vu 150 personnes au moins s'embarquer sans bagages et sans billet ; d'autres encore se sont réfugiés dans les cantonnements ou dans le périmètre de la Base de Mers-el-Kebir où ils campent encore aujourd'hui ; enfin, certains sont rentrés à leur domicile omettant de le signaler.

Les recherches, poursuivies très activement, aussi bien par ces autorités que par nous-mêmes, sont longues et difficiles, du fait de l'absence de téléphone et de distribution du courrier à Oran. Aujourd'hui même, des disparus ont fait connaître qu'ils étaient en Métropole.

En conclusion, les incidents, pour regrettables et douloureux qu'ils aient été, sont dus, comme il a été mentionné dans le rapport :

1. à des tirs d'Européens sur les manifestants et les policiers algériens ;
2. au fait qu'il n'avait pas été possible de savoir qu'une manifestation se déroulait ;

3. à l'absence de téléphone (le Central ayant été détruit par l'O.A.S.) ;
4. au mauvais recrutement et à l'absence de formation des A.T.O ;
5. au fait que les responsables du F.L.N., trop peu nombreux, n'étaient pas en mesure d'encadrer et de contrôler une population musulmane, surchauffée par quatre jours de manifestations ininterrompues et qui se trouvait dans un état quasi hystérique.

Il faut noter que la population musulmane soumise depuis le cessez-le-feu à des fusillades quotidiennes, à des tirs de grenades à fusil, de mortiers de 60 et de 80, à des plastiquages eux aussi quotidiens, qui ont fait dans ses rangs quelque 1 500 morts et plus de 2 000 blessés n'a pu se retenir de satisfaire un désir de vengeance contre les Européens.

Le bruit des explosions qui faisaient rage les derniers jours de juin n'était pas non plus pour calmer les esprits.

A la suite de ces événements, le Général Commandant le Secteur Autonome d'Oran, a obtenu, le lendemain, du Préfet Algérien d'Oran, que la police des quartiers européens soit assurée par la Gendarmerie Mobile, pendant une période dont le terme n'a pas été fixé.

Il a été demandé aux autorités algériennes de désarmer tous les civils, de reprendre en main les A.T.O. afin de les trier, de les former, de les encadrer, et de tout faire pour rendre confiance aux Européens. Il faut reconnaître que ces autorités s'y emploient de leur mieux.

Le Général Commandant le Groupement Autonome d'Oran, et toutes les troupes, de leur côté, se sont employés à endiguer d'abord la panique, ensuite l'affolement, puis l'exode des Européens.

La peur s'estompe et la confiance revient.

**NDLR** : Des blessés ont été égorgés jusque sous les yeux des sentinelles françaises qui montaient la garde, Boulevard Joffre à Oran, devant le Service Social des Armées. **Ces militaires obéissaient à la consigne donnée par le général KATZ de n'intervenir sous aucun prétexte.**

## **BIOGRAPHIE : Le Général Joseph KATZ, surnommé le " boucher d'ORAN "**

Joseph KATZ est un général français, né le 1<sup>er</sup> janvier 1907 (ou le 31 décembre 1906) à Paris et mort le 6 mars 2001 à Amélie-Bains (Pyrénées Orientales). À la fin de la guerre d'Algérie, il se voit confier la lutte contre l'OAS d'Oran. Les raisons de son intervention tardive, lors du massacre du 5 juillet 1962, ne sont pas totalement élucidées.



Né de parents inconnus, trouvé le Jour de l'an sous le porche d'une église, il est confié à l'Assistance publique qui le place chez un couple du département de l'Allier, « deux paysans misérables avec un bout de terre, deux vaches, et vivant surtout de la pension de l'assistance publique pour l'enfant ». À dix ans, il obtient son certificat d'études. À treize ans, il est placé comme domestique de ferme au château de Veauce. Il entre ensuite à l'école d'horticulture Le Nôtre de Villepreux, où il ne se plaît pas, estimant ne pas disposer des qualités « de calme et de patience » nécessaires au métier d'horticulteur. Il gagne Paris, où il travaille comme apprenti-maçon, puis comme stucateur. Il adhère à la CGT.

En 1927, il part effectuer son service militaire au 153<sup>e</sup> régiment d'infanterie, à Sarrebruck. Bien qu'ayant de grosses difficultés en lecture et en orthographe (il n'a rien lu depuis ses treize ans), il intègre le peloton des élèves caporaux. Il devient sergent au printemps 1928. Il décide de se rengager et prépare le concours d'entrée à l'école des sous-officiers de Saint-Maixent. Il y est reçu en 1931. Il y rencontre le philosophe Jean BEAUFRET, qui effectue son service militaire comme sous-lieutenant et qui l'aide à se présenter au baccalauréat, puis à préparer une licence d'allemand.

Lieutenant, il est blessé à la bataille d'Abbeville en mai 1940. Il est promu capitaine. En 1942, rendu à la vie civile, il se retire dans l'Allier où il se livre à du renseignement sur les opérations menées par le Régime de Vichy contre les résistants et les maquisards. En 1944, il sert dans les FFI de l'Allier. Il y est chargé de la liaison avec les maquis d'Auvergne et les saboteurs de la SNCF.

Après l'armistice, il est affecté en Allemagne. De 1948 à 1950, il suit les cours de l'École de guerre. Colonel, il part à Bou-Saâda, en Algérie, en août 1956. En octobre, il prend le commandement opérationnel du Sud Algérois (COSA) puis, au printemps 1957, le commandement du secteur autonome de Laghouat-Ghardaïa. Ses succès militaires lui valent trois citations et la cravate de commandeur de la Légion d'honneur. Le 1<sup>er</sup> avril 1958, il est promu général de brigade. Il se rallie en mai 1958 au mouvement d'Alger. Il tient publiquement des **propos très fermes en faveur de l'Algérie française** et du retour au pouvoir du général De Gaulle. Mais, pressé par ses officiers et sous-officiers de former un comité de salut public, **il s'y refuse, tenant à rester dans la légalité républicaine**. Cette défection lui vaut d'être rappelé en métropole. Il devient commandant du groupement de subdivisions de Rennes puis, en 1959, de celui de Perpignan. En avril 1961, après le putsch des généraux, il condamne publiquement leur action. S'amorce alors son retour en grâce. Fin 1961, il est nommé général de division.

## Oran

Le 19 février 1962, il est placé à la tête du secteur d'Oran, au sein du corps d'armée d'Oran commandé par le général CANTAREL. Le général KATZ a pour mission d'en finir avec l'OAS III, retranchée dans la ville. Les méthodes controversées du nouveau venu lui valent dans la population européenne le surnom de « **boucher d'Oran** ». Le 25 mars 1962, il procède à l'arrestation d'Edmond JOUHAUD, commandant l'OAS de l'Oranie. Il échappe à plusieurs attentats de l'OAS, notamment à celui du 14 juin 1962, où un jeune Oranais tue par erreur le commandant du corps d'armée, le général GINESTET, le prenant pour le général KATZ. Dès le lendemain, le général KATZ commande à titre provisoire le corps d'armée d'Oran. Il exerce cette responsabilité le 5 juillet 1962, jour du massacre, jour de la proclamation de l'indépendance de l'Algérie (indépendance reconnue officiellement depuis le 3 juillet).

## Le massacre d'Oran

Les troubles commencent à 11 heures 15, et se poursuivent jusqu'à ce que l'armée française prenne position dans la ville, à 17 heures. Dans l'intervalle, plusieurs centaines d'Européens sont massacrés ou enlevés par des musulmans. Les Européens d'Oran dénoncent un non-respect des accords d'Évian (**dont l'article V leur accorde la protection de l'armée française**). Sous le choc de l'événement, beaucoup ne veulent voir dans la temporisation de près de six heures qu'une cruauté délibérée du général KATZ. Les historiens (connaissant le réflexe qu'ont les militaires de toujours « *se couvrir* ») sont plus circonspects. Ils examinent les ordres que le général KATZ a reçus de sa hiérarchie au mois de juin, sous forme d'une vingtaine de notes ou messages qui ne font que relayer la volonté des politiques d'éviter toute intervention de l'armée. Le général KATZ se réfugie derrière ces ordres : il ne pouvait faire intervenir l'armée sans une demande du préfet algérien.

Les historiens se montrent également prudents au sujet d'un témoignage faisant état d'un ordre téléphonique de non-intervention que le général KATZ aurait reçu de Paris, ce jour-là. Celui-ci dément. Mais, par ailleurs, il exprime son amertume de devoir « *porter le chapeau* » :

« Aujourd'hui encore je suis accusé d'avoir empêché mes unités d'intervenir dans cette malheureuse affaire. Pas plus qu'après le 5 juillet 1962, Paris n'a jamais fait une mise au point pour rétablir la vérité... Je m'attendais à ce que Pierre MESSMER, ministre des Armées, apporte un démenti à ces accusations dénuées de tout fondement. Il n'en fut rien... J'ai trouvé la raison du silence du ministre des Armées et du gouvernement dans l'ouvrage d'Alain PEYREFITTE : '*C'était de Gaulle*', où il rapporte ce qu'avait déclaré le Général avec une sombre détermination au conseil des ministres du 24 mai 1962 : « *La France ne doit avoir aucune responsabilité dans le maintien de l'ordre après l'autodétermination. Elle aura le devoir d'assister les autorités algériennes, mais ce sera de l'assistance technique. Si les gens s'entre-massacrent, ce sera l'affaire des autorités algériennes.* » Voilà pourquoi aucun démenti ne fut fait en juillet 1962 car il aurait mis en cause le Général et son gouvernement. »

## Fin de carrière

Le général KATZ fait l'objet un mois plus tard, le **4 août, d'une citation à l'ordre de l'armée comportant l'attribution de la croix de la Valeur militaire avec palme pour, entre autres, « avoir su rétablir et préserver avec force et dignité l'autorité légale et l'ordre public** ». Il quitte Oran le 13 août 1962.

Muté en Allemagne, à Coblenz, il y est poursuivi par des commandos de l'OAS. Il est nommé fin 1963 à la tête de la région militaire de Bordeaux, avec rang et appellation de général de corps d'armée. Début 1968, Edmond MICHELET et Jacques CHABAN-DELMAS obtiennent du président De GAULLE que Joseph KATZ soit élevé au rang et à l'appellation de général d'armée. Il achève sa carrière militaire en cette même année.

## Plainte de familles de victimes

Le 16 octobre 1999, une plainte à l'encontre de Joseph KATZ est déposée entre les mains du doyen des juges, au Palais de justice de Paris, au nom de 47 familles de victimes du massacre d'Oran, pour « *complicité de crime contre l'humanité* ». La plainte est déclarée recevable, requalifiée en « *complicité de crimes d'enlèvements suivis d'actes de barbarie et d'assassinats* », puis suivie d'un non-lieu d'informer pour prescription. Un appel de cette décision n'aura pas de suite, en raison du décès du général KATZ survenu le mardi 6 mars 2001.

## Le Comité International de la Croix Rouge (C.I.C.R.)

Rapport n° 6.100 du 25 juin 1963

TRES SECRET

**-Rapport sur les événements du 5 juillet 1962 à Oran établi d'après les compte rendus des unités de l'armée française :**

Le témoignage des Forces Armées Françaises sur les événements du 5 juillet 1962 à Oran n'apporte aucune certitude sur le sort des Européens portés "disparus" durant cette journée.

En effet, depuis l'accès de l'Algérie à l'indépendance le 1<sup>er</sup> juillet 1962, les Forces Françaises avaient été dessaisies de leur responsabilité de maintien de l'ordre public, au profit des Forces Algériennes police et A.N.P. Le nombre relativement important d'unités françaises existant encore à l'intérieur de la ville permettait certes au Commandement, grâce aux compte-rendus qui lui étaient fournis, de se faire une idée de la situation, mais en aucune façon de dresser un bilan exact des exactions commises à l'encontre des Européens. En particulier, la liste des disparus ne put être établie que plus tard grâce aux efforts conjugués des autorités consulaires et militaires.

Cependant des observations directes et des témoignages dignes de foi permettent de faire un certain nombre de remarques et d'émettre une hypothèse sur le sort de ceux qui disparurent ce jour-là.

La foule algérienne qui se déplaçait le 5 juillet dans les artères de la ville était rendue nerveuse par la chaleur, le bruit, la fatigue et l'excitation de cinq jours de liesse.

Elle comportait, à côté de pacifiques manifestants, de petits groupes de jeunes algériens armés qui semblaient ne dépendre d'aucune autorité et agir en toute autonomie.

Le service d'ordre était assuré par :

- des unités de l'A.N.P. qui se montrèrent, en général, disciplinées et efficaces ;
- des unités de la Force de l'Ordre (U.F.O.) qui furent elle aussi à la hauteur de leur tâche ;
- les Forces de la jeune police algérienne, à base d'Auxiliaires Temporaires Occasionnels (A.T.O.) qui, par contre, se révélèrent comme peu disciplinés, manquant de sang-froid et contribuèrent beaucoup plus à aggraver le désordre qu'à rétablir l'ordre.

Dès les premiers coups de feu, vers midi, une sorte de panique s'empara de la foule qui, prise de fureur, se jeta sur les Européens et leurs biens. De nombreux témoins attribuent la responsabilité de la chasse à l'homme et du pillage aux groupes de jeunes algériens armés qui entraînaient la foule dans leurs sillages.

Alors que les Forces de l'A.N.P. et des U.F.O tentaient de rétablir l'ordre, recueillaient bien souvent des Européens pourchassés, dispersaient les groupes de francs tireurs, les A.T.O. perdant tout sang-froid faisaient usage de leurs armes et contribuaient à entretenir l'excitation de la foule.

Entre 12 heures 00 et 15 heures 00, heure à laquelle le couvre feu put enfin être appliqué, un certain nombre de faits ont été constaté de "visu" :

- lynchage d'Européens : à 12 H 00 place Foch et Boulevard du Maréchal Joffre ;
- massacre d'Européens et de Musulmans :
  - .à 12 H 00, Place Doumer, un Européen est sorti de voiture, assommé, recouvert d'une poubelle et écrasé par un camion, rue de Stambouly, sept Européens sont égorgés, puis brûlés ;
  - .à 13 H 00, rue de Valmy, un musulman est tué puis brûlé par des civils armés ;
  - .à 13 H 50, Esplanade de la Gare, des civils tirent sur les fenêtres des immeubles et sur les passants Européens ;
  - .à 15 H 00, rue du général Faidherbe, un Européen est tué dans sa voiture par deux A.T.O.

-Enlèvements d'Européens :

au Boulevard du Maréchal de Lattre, des Européens sont enlevés par des voitures conduites par des Algériens à 12 H 20, 13 H 15, 14 H 00.

A 14 H 00, Place du général Leclerc, un "commando" de civils armés arrête des Européens ;

à la Place Sébastopol, les portes d'appartements sont défoncées à coup de hache par la foule, et leurs occupants Européens, emmenés.

-Enfin, aux sorties Sud-est de la ville, sur l'autoroute à hauteur des quartiers de SAN CHIDRIAN et de DAR-BEIDA, des barricades sont édifiées par des civils armés de fusils, de couteaux et de bâtons qui arrêtent tous les véhicules arrivant en ville ou se dirigeant vers l'extérieur, et appréhendent leurs occupants Européens. L'un d'entre eux, qui avait été blessé par des tireurs embusqués dans les fossés, sera recueilli par une U.F.O

Il est probable que les personnes qui ne furent pas retrouvés furent individuellement tuées ou massacrées sur place par une foule qui, ayant perdu tout contrôle d'elle-même, s'acharna sur les cadavres, ainsi que le prouvent les observations rapportées ci-dessus et l'état des quelques corps déposés à la morgue.

Les autres corps furent, soit brûlés, soit enfouis sur place, peut-être regroupés dans des fosses communes. Le seul renseignement obtenu à ce sujet dès le 6 juillet faisait état de l'enfouissement dans une fosse creusée au bord du Petit Lac (entre celui-ci et le cimetière militaire), puis comblée au bulldozer, de cadavres d'Européens. Le Capitaine BAKHTI, chef du FLN de la Zone autonome d'Oran, fut averti et déclencha une enquête dont les résultats ne furent pas portés à la connaissance du Commandement Français.

Il y a lieu de noter que l'intervention armée de nos Unités aurait sans doute accru le désordre, entraînant des pertes supérieures et diminuant les possibilités de recueil.

Dessaisies de la possibilité d'intervenir directement pour rétablir l'ordre, les Forces Françaises, agissant en vertu du devoir d'assistance à prodiguer à personnes en danger, prirent toutes les dispositions actives susceptibles de soustraire au péril

les Européens menacés. En liaison avec les formations algériennes responsables, elles s'appliquèrent donc à porter secours aux Européens au voisinage des points où elles se trouvaient implantées (*ndlr : cela est contredit par de nombreux témoins*). Elles réussirent ainsi à sauvegarder plusieurs milliers de personnes qui se réfugièrent dans les cantonnements de l'Armée Française ou purent rejoindre leur domicile sous sa protection. En outre, le commandement français put tirer argument des désordres pour obtenir la participation des gendarmes mobiles aux patrouilles de police dans ORAN.

#### **-C.I.C.R : Rapport de Monsieur A NECKER et Essai de Reconstitution des Evénements du 5 juillet 1962 à Oran :**

##### 1<sup>ère</sup> partie : Le 5 juillet :

a)-Vers 10 H du matin, cortèges d'enfants, jeunes filles, femmes, etc. à travers toute la ville. La plupart d'entre eux n'étaient pas entrés dans la ville européenne depuis plusieurs mois. Ces défilés ou processions se firent dans le calme au début. Les manifestations semblaient avoir un caractère spontané, aucun organe officiel n'ayant été chargé de les organiser. D'ailleurs, il n'y avait pas d'autorité établie. C'était une période de transition.

b)-Apparemment l'ordre régnait, aux dires de certains témoins. Mais un autre témoin qui traversa la foule en automobile, fut frappé de la tension psychologique ambiante. La haine se lisait dans les yeux ; à la moindre étincelle, l'explosion devait éclater.

c)-Vers 11 H on a vu des femmes musulmanes rentrer en courant chez elles en criant : *l'OAS, l'OAS veut vous tuer, etc.* Affolement général parmi elles. On apprit ensuite que le bruit avait été répandu que l'OAS avait tué 200 femmes musulmanes dans des autobus. Cela devait sérieusement contribuer à déclencher "*l'Européénade*". Mais à ce moment-là, les Européens ne se doutaient de rien.

d)-Vers 11 h 30, un coup de feu est parti d'une maison, Place Foch. Les Algériens disent que c'est l'OAS, ce qui est très discutable, et en tout cas, n'a jamais été vérifié.

La riposte commença aussitôt.

Des Musulmans en civils et en tenue militaire (A.T.O.) armés de P.M., de pistolets, etc. commencèrent à tirer sur des Européens. Plusieurs tombèrent morts ou blessés. La foule se joignait à la vengeance en tuant les Européens, en leur donnant des coups, etc. Ces tueurs se répandirent rapidement dans d'autres coins du Centre. Place Karguentah, Square Garbé, Nouvelle Préfecture, Square Cayla, etc. Il y eut de nombreuses arrestations, on emmenait des gens dans des voitures privées, les blessés et les morts étaient évacués de la même manière.

e)-A l'heure du repas, entre 12 et 13 H des ATO ou civils armés pénétrèrent dans un certain nombre de restaurants entre autres, *Le Paradou, Alsace-Lorraine, Le Midi*, etc. dans le Centre. Les clients y furent immobilisés, des rafales partirent, les hommes durent sortir, mains en l'air, après avoir été fouillés pour voir s'ils avaient des armes, et furent conduits au Commissariat Central de Police, rue Jules Simon. Les femmes furent généralement laissées sur place.

f)-Le trajet vers le Commissariat était parfois interrompu par l'intervention d'autres individus armés qui souvent brutalisaient les victimes.

g)-Au Commissariat, il y avait un monde fou. Probablement plus de 200 Européens. On fit attendre certains d'entre eux dehors. Vers 15 H il y eut une certaine détente. Le Commissaire principal procédait à des interrogatoires ; son attitude fut correcte (recherches d'armes surtout). Bientôt arrivèrent des militaires de l'ALN et, plus tard, quelques Officiers français. Par la suite, la plupart des personnes conduites au Commissariat furent relâchées, puis reconduites sous escorte militaire à leur domicile, entre 17 et 18 heures. Quelques une cependant ne revinrent jamais.

##### 2<sup>ème</sup> partie :

a)- Pendant ce temps, le calme s'était rétabli au Centre de la ville. Depuis 15 heures régnait le couvre-feu. Mais il n'en allait pas de même dans les quartiers extérieurs. Des personnes arrêtées au centre de la ville n'ont pas été conduites au Commissariat Central, mais dans des quartiers indigènes : Victor Hugo, Petit Lac, Ville Nouvelle, Village Nègre surtout. D'autre part de nombreuses arrestations ont été effectuées à des barrages tels qu'à la rue de Tlemcen, devant le Cinéma Rex, sur la route de La Sénia, à l'avenue de Sidi Chami, dans des localités à l'extérieur de la ville. Dans certains quartiers extérieurs, des Européens ont été arrêtés devant leur domicile, par la force ou la ruse. Ainsi à Maraval, Choupot, Eckmühl pour le Sud, saint Eugène, Gambetta pour l'Est et le Nord. En tout, on évalue à plusieurs centaines les arrestations à l'extérieur.

##### b)- Directions d'évacuations.

On a appris par des rescapés et quelques témoins musulmans anonymes les faits suivants : Une partie des personnes arrêtées dans les circonstances relatées ont été emmenées au Petit Lac d'autres à la Ville Nouvelle, sur une place non loin du Cimetière israélite et à la place de la liberté. Ces deux quartiers sont entièrement musulmans, d'où difficultés d'avoir des témoignages visuels sérieux. Il y a peut-être eu d'autres destinations, mais ces deux semblent les plus importantes.

##### c)-Composition des auteurs

Aux dires des témoins, il y avait un grand nombre de jeunes entre 18 et 22 ans en civils, auxquels ont été remis des armes depuis peu ainsi que de nombreux anciens maquisards presque tous illettrés, des brutes que la guerre avait entraînés aux pires tueries, (les gens d'Oran ne les avaient jamais vus), enfin les ATO ou police provisoire, C.à.d. policiers de fortune,

illettrés, sachant tout juste tirer et n'obéissant à aucun chef véritable.

Ces individus s'étaient passés le mot pour conduire tous les Européens arrêtés dans des lieux de regroupement. Ils maltraitaient souvent leurs victimes.

#### d)-Sort réservé aux personnes enlevées

Toutes nos recherches de personnes disparues nous ont amenés à la quasi certitude que celles qui n'avaient pas pu être sauvées le jour même, sauf quelques unes le 26 juillet (cf : *le rapport de M.TSCHIFFELI*) ont été exécutées quelques heures après leur enlèvement. On a mentionné toutes les atrocités, beaucoup de personnes ont dû être égorgées, tuées à balles, assommées et probablement torturées par les auteurs d'enlèvements, aidés par la foule en fureur. Les cadavres ont été dépecés, certains enterrés, d'autres incinérés.

#### e)-Les lieux de disparition des cadavres.

Ils n'ont pu être localisés avec précision ou vérifiés par les délégués du CICR malgré les indices qu'ils en ont, n'ayant pas à leur disposition de moyens et d'autorisations pour procéder à des exhumations. Les lieux supposés sont : Le petit Lac (anciennes ordures municipales), Bains Maures de la Ville Nouvelle et des Bas Quartiers, rue de Leoben, Rabin de Raz el Aïn, Abattoirs, etc. Aucune précision n'a pu être obtenue, malgré la présence à Oran de certains auteurs que nous essayons en vain de contacter.

Les autorités algériennes semblent les ignorer.

#### f)- Sort des auteurs :

Quelques jours après le 5 juillet, SI BAKTI, Commandant ALN de la région d'ORAN a fait arrêter 200 tueurs, les a présentés aux journalistes. Une comédie d'exécution a été organisée au terme de laquelle les tueurs arrêtés ont été relâchés, sauf peut-être quelques-uns. Certains d'entre eux ont cependant dû être arrêtés récemment pour des crimes de droit commun commis postérieurement.

#### g)-Sauvetages

Vers 15 heures des officiers de l'ALN, Algériens, ont sauvé plusieurs personnes arrêtées en les prenant sous leur protection et, plus tard, en les raccompagnant sous escorte à leur domicile. Ces initiatives et l'attitude généralement correcte des militaires de l'ALN durant ces événements méritent d'être soulignées. Plus tard, vers 17 heures, quelques officiers français, sur l'initiative du général KATZ, ont sauvé quelques personnes dont une vingtaine au Petit Lac. **Pendant le début des événements l'Armée Française n'est pas intervenue.** Certains militaires français, de leurs lieux de replis disséminés dans divers quartiers (Gambetta, Saint Eugène, Eckmühl, etc.) ont été cependant témoins d'enlèvements. Ce n'est que vers 17 heures que l'Armée Française a circulé en jeep au centre de la ville. Ces quartiers à ce moment là étaient calmes, l'ordre rétabli.

### 3<sup>ème</sup> Partie : Recherches effectuées et chances de survie.

Il a fallu un certain temps aux Oranais pour réaliser l'ampleur des événements du 5 juillet. Les disparus n'ont pas pu être recensés immédiatement. Le lendemain ou le surlendemain du 5 juillet, un "Comité de Liaison" a été créé, composé de personnalités musulmanes, chrétiennes et israéliennes, rue Floréal Matthieu, aux fins de recenser les disparus et de procéder à leur recherche. Aucune police sérieuse n'existait à ce moment.

Les policiers français étaient partis ou neutralisés, les Algériens pas encore organisés. L'autorité civile n'était pas encore constituée. C'était le désordre à peu près total, l'irresponsabilité généralisée. Il n'y avait guère que des chefs de bandes, ou des organes sans véritable autorité.

Dans ces circonstances, l'action du *Comité de Liaison* n'a pas abouti à de grands résultats, n'ayant aucun moyen sérieux d'enquête. La bonne volonté ne manquait pas chez les personnalités algériennes influentes qui le composaient. On essayait de passer par la bande, mais sans plus de succès malgré de nombreux indices. Des bruits plus ou moins fondés ont circulé souvent lancés à dessein en vue d'extorquer de l'argent à des familles éplorées. On a cité toute une liste de camps où seraient détenus des prisonniers. Cependant aucun disparu du 5 juillet n'a jamais réapparu (mis à part les "faux disparus", c.à.d. les personnes disparues mais rentrées quelques jours plus tard). Le 14 juillet 1962, une personnalité militaire de l'ALN influente a déclaré en privé à un Européen qu'aucune personne disparue le 5 juillet n'était encore en vie.

L'activité du "Comité de Liaison" a duré quelques semaines puis le Comité a communiqué ses renseignements à diverses autorités, depuis établies, notamment au Procureur de la République et au Consulat de France. Ce dernier a alors pris la relève, et a établi un fichier de quelques 800 disparus, y compris ceux du 5 juillet. Le CIRC a maintenant pris la relève.

### 4<sup>ème</sup> partie : Conclusions

Nous constatons que beaucoup de familles de disparus s'accrochent encore à des espoirs qui nous semblent de moins en moins fondés. Des bruits, souvent entretenus par des Musulmans dans un but intéressé ou humanitaire, laissent croire que tel ou tel vit encore et sera bientôt relâché. Toutes les régions que nous avons visitées ont infirmé l'hypothèse de l'existence de camps d'Européens détenus.

En raisonnant froidement, on comprend difficilement quel motif inciterait les autorités algériennes à garder des prisonniers encombrants si longtemps. Nous pensons plutôt, comme certaines personnalités françaises, que si elles l'avaient pu, les autorités algériennes auraient relâché ces prisonniers dans un but de propagande.

Cette hypothèse, qui semble vérifiée par nos visites des lieux et le fait qu'à nul moment, contrairement à la question toute différente des harkis, il ne nous a semblé qu'on nous recelait des prisonniers, n'exclut pas, bien entendu, l'accidentelle existence de quelques rares détenus tombés dans les mains de fanatiques anti-benbellistes.

Pour des raisons pratiques, nous ne donnerons pas un trop grand crédit à cette hypothèse.

En effet l'obligation de nourrir de tels prisonniers alors que beaucoup d'Algériens ont tant de peine à le faire, de les garder à vue dans des grottes ou des maisons reculées, etc. pendant plusieurs mois, en période de paix relative sans que leur présence soit signalée avec quelque précision aux autorités ou à des notables, prêtres, médecins, etc. est à prendre en considération.

Des cas d'amnésiques, de fous, de criminels ou de disparus pour raisons personnelles sont à envisager (*ndlr : c'est ce qui était prétendu pour des militaires absents donc, de facto, déserteurs....*).

Nos efforts tendront à éliminer les cas de tous ces "faux disparus" dans la mesure du possible, car le sort des personnes à l'étranger nous échappe, le plus souvent.

### **Un témoignage enregistré sur bande magnétique le 27 mai 1963** (Source Mme B LEONELLI)

Joint au rapport du C.I.C.R. n°6.100 du 25 juin 1963

**Avant Propos : ATTENTION certains passages de ce document peuvent choquer.**

#### Déclaration d'une jeune mauresque :

« Le 5 juillet 1962 j'étais à MISSERGHIN, au Bon Pasteur ; ma mère est venue me chercher avec deux hommes qui étaient armés. Elle a demandé à me voir, mais la Mère du Bon Pasteur a refusé, mais les deux hommes ont sorti leurs armes, alors on m'a cherchée, ma mère m'a dit : « *Viens vite, tu dois travailler....* » Alors je suis sortie. On "voyait" plein de klaxons et de voitures ; on a passé à LAMUR, banlieue d'Oran, il y avait plein de gens dans les rues, des voitures avec des Européens qu'on prenait partout. Je ne voulais pas regarder, on m'a forcée : « *...puisque'ils ont eu le courage de tuer ton père...* »

On est passé près de Victor Hugo, plein de gens près de l'Ecole, on amenait des Européens, on les faisait courir et on leur tirait dessus.

Puis on est parti près de chez moi, au Petit Lac, près de la Sebkhah. Il y avait beaucoup de monde avec des couteaux, des haches, des armes.

Une 403 arriva, un jeune homme et sa fiancée furent sortis de la voiture et on leur a coupé une oreille, le jeune homme disait : « *tuez-moi mais laissez ma fiancée, je vous donnerai tout ce que vous voudrez* » mais on a tué la fiancée, puis lui, une femme a apporté un bol pour boire le sang ; c'était ma voisine dont on avait tué le fils.

Puis un millionnaire, et d'autres, on leur a enlevé le pouce, et tout le monde avait des pouces collés, cloués contre la porte ; à chaque Européen qu'on amenait, on leur enlevait le pouce.

Question : Avez-vous reconnu quelqu'un ?

J'ai reconnu un garde-mobile, son nom c'était C...., puis un autre, J.D...., puis un autre aussi, J, quand sa fiancée voulait parler, elle appelait J., il se taisait mais il la regardait car deux hommes le tenaient. Il avait de l'argent sur lui, on lui a fait tout donner ; il a fait un chèque pour donner deux millions, il a dit qu'il paierait toute sa vie pour ne pas qu'on le tue, mais on a tout déchiré, on lui a tiré deux balles et un coup de hache sur la tête.

J'ai voulu fuir mais on m'a dit : « *Ca te fait mal au cœur, mais ils n'ont pas eu peur de tuer ton père...* » Il y avait aussi une femme enceinte, d'un coup de couteau...(*ndlr : censuré par mes soins*)

Question : Combien pensez-vous qu'il y ait de victimes ?

Entre le Petit Lac, Victor Hugo, Lamur, Choupot, etc... 3.000...

- C'est beaucoup !

- C'est les journaux qui l'ont dit ; ils ont dit 1 750...

- Mais qu'ont-ils fait de tous ces gens ?

- Ils les ont mis en tas, une machine du cimetière américain venait écraser les tas puis on mettait de l'essence, on les brûlait, puis on les jetait dans la sebkhah, et puis on apportait encore des corps, comme des voitures de bouchers, on les jetait par terre et on les brûlait, il ne restait que les os et les dents cassées et du sang partout, les femmes faisaient frire les oreilles, "celles" qui avaient perdu des leurs par l'armée française.

- Vous êtes au courant des deux Pères de Misserghin ?

- Le 9, il y a eu une réunion sur la Place du Petit Lac, on a parlé des Curés, c'était mon fiancé qui a parlé, il s'appelle Mohamed, il habite près du lycée Ardaillon, il disait qu'au lieu de les tuer, il fallait envoyer quelqu'un pour demander d'avoir tout Misserghin. J'ai été voir, c'était vrai, la Mère était toute désolée.

- Vous les connaissez, ces deux prêtres ?

- Oui, ils étaient des environs de Sidi-Bel-Abbès, c'était leur refuge : Bel-Abbès et Mascara. Si on refuse de laisser les propriétés, on les tuera et on rendra leurs cadavres aux prêtres pour qu'ils aient une preuve. Ce sont des bandes qui font ça, pas du FLN, mais des chefs comme le fameux ATTOU... Ils les ont arrêtés, presque tout le Petit Lac, mais ils ont été relâchés sauf les six fameux tueurs.

- Que pensez-vous de ces tueurs ?

- Ils avaient des voitures, des 203 noires, puis des P 60, puis des 403, ils changeaient les plaques...(*manque un passage*)

- Revenons au 5 juillet. Vous avez assisté à cette tuerie, combien de personnes croyez-vous y ont assisté ?

- Tout le Petit Lac était là, les femmes enceintes ne voulaient pas voir cette horreur, mais les maris les poussaient, c'était une

horreur à voir ; ils ont fait un grand massacre, du sang partout, heureusement il n'y avait pas de bébés, sauf celui de la femme enceinte....

- D'où venaient-ils tous ces gens ?

- Ils venaient de partout. La femme là, la fiancée par exemple était en short, en bikini, elle venait du Cap Falcon ; on leur disait qu'on leur ferait faire un tour avant de voir le paradis et on les tuait après. Ils suppliaient mais on les tuait, les Européens, les Espagnols, même les vieux gitans qui faisaient du bien, comme la vieille gitane qui vendait de l'alfa dans la Ville Nouvelle et qui est à l'hôpital, paralysée, on lui a tué son mari.

- Où sont les deux prêtres ?

- J'ai oublié déjà... Bel-Abbès.... une grande route nationale des grands arbres, et des mines partout qu'il ne fait pas écraser. On leur met des bonnets sur la tête, on marche très lentement, il y a toujours des hélicoptères, mais ils ne voient rien du tout ; il y a beaucoup de gens, des jeunes aussi... Mascara, Inkermann, Orléansville, entre les deux il y a le Marabout de Sidi Abed, il y a des grottes, c'est là qu'ils sont.

On demande de l'argent aux familles et on ne les libère jamais. Il y a un étudiant métropolitain arrêté en 1961, toujours prisonnier, son père est président quelque part en France, il est toujours prisonnier.

- Et ces gens du 5 juillet ?

- Oui, des métropolitains, mais pas beaucoup. ».

## Monument aux Morts d'Oran



[Le Monument aux Morts de la ville d'Oran se trouve depuis 1967 dans le quartier de la Duchère à Lyon (Rhône).]

## 🇫🇷 Listes des Disparus du 5 juillet 1962 à Oran 🇫🇷

Nota : **TGI** = Tribunal de Grande Instance - **D** = Disparu

- 1- ACERES Théodore, Emmanuel, né 23/05/38- D 05/07/1962 Oran –TGI Seine n°089 du 18.03.1966
- 2- AES Moïse, né 05/12/1882, Tué 05/07/1962 Oran – Acte décès n°1207/1962 Oran
- 3- AGUILAR Marcel, né 18/10/1930, D 5/07/1962 Oran – TGI Seine n°018 du 27/11/1964
- 4- AKOKA René, Maklouf, né 23/10/1932, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°052 du 5/02/1965
- 5- ALARCON Maurice, né 19/11/1924, D 05/07/1964 Oran – TGI Seine n°203 du 3/07/1964
- 6- ALBALADEJO Antoine, né 26/04/1902, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°50 du 3/01/1964
- 7- ALBERGE Etienne, Joseph, né 9/05/1898, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°97 du 4/06/1965
- 8- ALEMAN Charles, né 26/02/1920, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°12 du 15/11/1963
- 9- ALMOUZNI Henri, Hasdai, né 24/04/1930, D 06/07/1962 Oran – TGI Seine n°99 du 14/04/1967
- 10- ALVAREZ Robert, Thomas, né 21/08/1927, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°111 du 19/05/1967
- 11- AMAR Léon, Gabriel, né 25/12/1925, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°116 du 24/06/1966
- 12- AMAR Pierre, Louis, né 8/12/1930, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°115 du 24/06/1966
- 13- ARANDA Alfred, né 1/11/1925, D 05/07/1962 Oran– TGI Seine n°40 du 7/01/1966
- 14- ARBASSETTE Marcel, José, né 6/02/1945, D 05/07/1962 Oran– TGI Seine n°8 du 6/10/1967
- 15- ATALI Emile, Hay, né 18/01/1915, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°77 du 28/06/1963
- 16- AZOULAY Léon, né en 1928, D 05/07/1962 Oran - Inscrit par Mission Interministérielle Paris
- 17- AZUELOS Joseph, né 18/02/1911, D 05/07/1962 Oran – TGI Paris n° 59 du 16/05/1968

- 18- BAGOUT Julien, Jean, né 18/09/1928, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°81 du 21/02/1964
- 19- BALLESTER Jean, né 1/03/1919, D 12/07/1962 Oran – TGI Toulon n°74 du 26/04/1965
- 20- BEDOCK Adolphe, Maklouf, né 02/02/1912, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°98 du 14/04/1967
- 21- BEDOCK Moïse, né 26/02/1909, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°102 du 14/04/1967
- 22- BELTRAN Francisco, né 30/05/1923, D 05/07/1962 Oran-La Sénia – TGI Seine n°74 du 7/02/1964
- 23- BELTRAN Marie Rose, née 26/09/1925, D 05/07/1962 Oran-La Sénia- TGI Seine n°74 du 7/02/1964
- 24- BEN GRIGUER Solange, Camille, née 12/05/1921, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°44 du 14/01/1966
- 25- BEN HAMOU Renée, née 7/06/1906, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n° 177 du 29/05/1964
- 26- BENHAIM Joseph, né 25/06/1903, D 05/07/1963 Oran- TGI Toulouse n°144 du 4/11/1965
- 27- BENOIT Eugène, Vincent, né 7/01/1904, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°128 du 20/03/1964
- 28- BENSALID Paul, Prosper, né 29/08/1946, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°32 du 13/12/1963
- 29- BENYAMIN Salomon, né 4/10/1900, Tué 05/07/1962 Oran – Acte décès n°1208/1962 Oran
- 30- BENZAL Louis, Alain, né 16/06/1923, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°30 du 10/12/1965
- 31- BERENQUER René, né 2/06/1946, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°182 du 29/05/1964
- 32- BERNABEU Florence, Adèle, née 22/09/1944, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°26 du 04/12/1964
- 33- BERNABEU Thomas, né 1899, D 05/07/1962 Oran- Inscrit par Mission Interministérielle Paris
- 34- BERNAD Francis, Joseph, né 4/12/1913, D 05/07/1962 Oran – TGI Paris n°26 du 17/01/1969
- 35- BERTOMEU Henri, Serge né 10/03/1935, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n° 206 du 3/07/1964
- 36- BETTAN Suzanne, née 25/01/1912, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°9 du 30/10/1964
- 37- BIEBER Adolphe, né 12/06/1918, D 05/07/1962 Otan – TGI Paris n°2065 du 2/05/1990
- 38- BLANCHARD Pierre, né 31/03/1916, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n° 65 du 7/06/1963
- 39- BLASCO Victor, né 22/07/1925, D 05/07/1962 Oran – TGI Toulon n°189 du 8/06/1964
- 40- BOJARSKI Ladislav, Stanislas, né 11/11/1911, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°137 du 1/10/1965
- 41- BÔL Victor, Julien, né 1/12/1881, Tué 06/07/1962 Oran – Acte décès n°76/1962 Saint Cloud
- 42- BOTELLA François, Albert, né 26/03/1914, D 05/07/1962 Oran –TGI Seine n°77 du 7/02/1964
- 43- BOTELLA Thomas, né 25/01/1910, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°122 du 7/07/1967
- 44- BREUILH Robert, Henri, M, né 8/09/1905, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°148 du 3/01/1964
- 45- BREUILH Chantale, Germaine, A-M, née 9/02/1923, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°146 du 3/01/1964
- 46- BROTONS Antoine, né 16/6/1919, D 05/07/1962 Oran – Inscrit par Mission Interministérielle Paris
- 47- BRUNLET Raymond, Henri, né 19/09/1920, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°173 du 8/05/1964
- 48- CABALLERO Alphonse, né 15/06/1933, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°19 du 1/12/1967
- 49- CABRERA Antonio, né 19/07/1927, D 05/07/1962 Oran/La Sénia- TGI Seine n°33 du 31/01/1969
- 50- CAMPOS Ramon, né 04/08/1928, D 05/07/1962 Oran/Mers El Kébir – TGI Seine n° 60 du 21/01/1966
- 51- CANALES François, né 3/08/1904, D 05/07/1962 Oran – TGI Paris n°462 du 18/05/1973
- 52- CARATINI Charles, Georges, né 9/03/1934, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°13 du 12/11/1965
- 53- CARRERAS Vicente, Antonio, né 22/04/1899, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°111 du 24/06/1966
- 54- CASANOVA Antoine, né 04/12/1928, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°11 du 15/11/1963
- 55- CASTELLO Ange, né 5/11/1913, D 06/07/1962 Bou Tlélis/Oran – TGI Seine n°32 du 10/12/1965
- 56- CASTILLA Antoine, né 24/04/1913, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°208 du 3/07/1964
- 57- CEJUDO Jean Joseph, né 4/08/1946, D 05/07/62 Arzew/Oran- TGI Seine n°99 du 14/02/1964
- 58- CERDAN Jean Vincent Marcelo, né 16/01/1908, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°18 du 31/01/1964
- 59- CHARLES Louis, né 31/10/1909, D 05/07/1962 Oran –Inscrit par Mission Interministérielle Paris
- 60- CHERUBINO Gérard Vincent, né 30/12/1943, D 05/07/1962 Oran- TGI Paris n°57 du 19/04/1968
- 61- CHIAPPONE André Calixte Pierre, né 13/06/1933, D 05/07/1962 Oran –TGI Toulon n°95 du 20/01/1964
- 62- CHLOUCH Mouchy ben Yahia, né 21/02/1916, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°50 du 7/01/1966
- 63- CORBIER Henri, Guy, né 20/09/1936, D 05/07/1962 Oran – TGI Saintes n°175 du 2/08/1963
- 64- COURETTE Roger Jean Paul, né 28/06/1935, D 05/07/1962 St Louis/Oran – TGI Seine n°104 du 6/05/1966
- 65- COVIAUX Roger Arthur, né 25/10/1919, D 06/07/1962 Oran – TGI Seine n°156 du 17/04/1964
- 66- CREMADES Joseph Antoine, né 10/09/1920, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°120 du 20/09/1963
- 67- CRUCHET Emmanuel, né 3/11/1923, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°197 du 26/06/1964
- 68- CUESAS Raymond André, né 27/10/1913, D 05/07/1962 Oran – TGI Paris n°31 du 17/07/1969
- 69- DAVO Honoré, né 6/05/1914, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n° 11 du 13/11/1964
- 70- DELABRIERE Jack, Robert, Louis, né 10/11/1940 – D 05/04/1962 Oran – TGI Rouen n°62 du 18/07/1963
- 71- DE REGO Roger, Michel, né 1928, D 05/07/1962 Oran – Inscrit par Mission Interministérielle Paris
- 72- DESSOLA Jean-Pierre, né 16/05/1941, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°119 du 20/09/1963
- 73- DE TORRES Marie, née 23/03/1906, D 04/07/1962 Oran – TGI Paris n°718 du 6/10/1972
- 74- DI MICHIEL Elio, né 29/12/1912, D 05/07/1962 Oran – TGI Paris n°904 du 20/10/1972
- 75- DI POL Angélo Sante, né 27/12/1936, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n° 118 du 24/06/1966
- 76- DIAZ Daniel, né 24/05/1950, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°256 du 23/10/1964
- 77- DIAZ Jeanne, née 08/01/1916, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°256 du 23/10/1964
- 78- DIAZ José, né ?, D 07/07/1962 Oran – Inscrit par Mission Interministérielle Paris
- 79- DIBATISTA Vincent, Joseph, né 27/01/1922, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n° 19 du 12/11/1965
- 80- DIEHR Ernest Aimé, né 1/09/1943, D 05/07/1962 Oran – TGI Paris n° 485 du 11 avril 1975
- 81- DOMENEGHETTY Louis, Jacques, né 1/11/1901, D 05/07/1962 Oran – TGI Oran n°4657 du 5/02/1964
- 82- DUMAS Maurice Pierre, né 11/01/1900, D 08/07/1962 Port aux Poules/Oran – TGI Toulouse n°32 du 6/2/64
- 83- DUPRAT Rémy Baptistin, né 15/3/1901, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°252 du 23/10/1964

- 84- DURANTE Georges, Joseph, né 4/02/1928, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°135 du 1/10/1965
- 85- ESCUDERO Emile, né 27/11/1912, D 05/07/1962 Oran – TGI Paris n°53 du 18/04/1969
- 86- ESPI SYVESTRE Francisco, né 9/04/1920, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°55 du 5/02/1965
- 87- ETIENNE Fernand Raphaël Auguste, né 20/7/1920, D 05/07/1962 Oran – TGI Paris n°18 du 23/1/1970
- 88- FABRE Gaston Ernest, né 11/8/1931, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°109 du 24/06/1966
- 89- FABREGAT Manuel, né 4/8/1914, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n° 85 du 18/3/1966
- 90- FAGET Lucien Augustin Joseph, né 18/8/1905, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°100 du 18/6/1965
- 91- FAGET Marcel Mary, né 2/03/1913, D 05/07/1962 Oran – TGI Toulouse n°99 du 5/05/1966
- 92- FERREZ Pierre, Manuel, né 9/12/1931, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°126 du 24/03/1964
- 93- FAROULT Roger Joseph, né 4/3/1926, D 05/07/1962 Oran/La Sénia – TGI Seine n°106 du 28/2/1964
- 94- FAROUZ Georges, né 21/5/1924, D 05/07/1962 Oran – Inscrit par la MIR
- 95- FERIO Jean, né 16/7/1927, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°45 du 15/01/1965
- 96- FERNANDEZ Albert Louis, né 1/04/1924, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°72 du 28/06/1963
- 97- FLANDRIN Armand Louis Eugène, né 31/3/1897, D 05/07/1962 Oran – TGI Paris n°145 du 27/02/1970
- 98- FLOURE Daniel Adolphe Charles, né 16/12/1930, D 05/07/1962 Oran – TGI Paris n°70 du 13/06/1969
- 99- FRAISSE René Camille, né 05/11/1929, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°198 du 19 juin 1964
- 100 GARCIA Antoine, né 11/10/1923, D 05/07/1962 Oran - Inscrit par Mission Interministérielle Paris
- 101 FUSTER Antoine, né 18/11/1908, D 08/07/1962 Oran – Inscrit par Mission Interministérielle Paris
- 102 GALATOLA André Jean, né 9/07/1929, D 05/07/1962 Oran – TGI Paris n°61 du 30/05/1969
- 103 GALERA Françoise, née 8/01/1917, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°188 du 12/06/1964
- 104 GALERA Lucien, né 17/02/1939, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°195 du 26/06/1964
- 105 GALINDO Jules André, né 21/01/1914, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°70 du 14/06/1963
- 106 GARCIA Antoine, né 26/01/1913, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°174 du 8/05/1964
- 107 GARCIA Armand Benoit, né 9/06/1913, Tué 05/07/1962 Oran – Acte décès n°1193/Oran
- 108 GARCIA Joseph, né 5/11/1910, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°45 du 14 janvier 1966
- 109 GARCIA Marcel Gines Antoine, né 15/1/1935, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°101 du 6/05/1966
- 110 GARCIA Raymond Lucien, né 7/09/1938, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°123 du 8/07/1966
- 111 GARDIN Jean Claude, André, Gaston, né 4/09/1911, D 05/17/1962 Oran – TGI Caen n°4 du 8/07/1963
- 112 GARGUILIO Charles, né 01/1/1947, D 05/07/1962 Oran - Inscrit par Mission Interministérielle Paris
- 113 GAUCIRON René, né en 1920, D 05/07/1962 Oran - Inscrit par Mission Interministérielle Paris
- 114 GENRE Maurice Lucien Henri, né 13/7/1912, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°113 du 28/02/1964
- 115 GEOFFROY Claude Roger, né 14/06/1939, D 05/07/1962 Oran –TGI Seine n°110 du 24/6/1966
- 116 GEOFFROY Marius, Désiré, Louis, né 11/08/1905, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°120 du 24/06/1966
- 117 GIABICANI Charles Albert Henri, né 8/4/1917, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°79 du 20/12/1963
- 118 GIL François Michel Grégoire, né 9/5/1928, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n° 122 du 14/02/1964
- 119 GIMENEZ Edmond Emile, né 24/04/1937, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n° 26 du 14/10/1966
- 120 GIMENEZ Ignacio, né 31/8/1908, D 05/07/1962 Oran –TGI Seine n°7 du 30/09/1966
- 121 GIRARDET Jacques Louis, né 14/10/1903, D 05/07/1962 Oran- TGI Seine n°66 du 28/01/1966
- 122 GOMAR Alphonse, né 1/05/1925, D 05/07/1962 Oran - Inscrit par Mission Interministérielle Paris
- 123 GOMEZ Julien, né 7/04/1916, D 05/07/1962 Fleurus/Oran – TGI Seine n°29 du 17/12/1965
- 124 GONZALVEZ Jean Raphaël, né 19/08/1928, D 05/07/1962 Oran – TGI Paris n°12 du 29/11/1968
- 125 GUILABERT Roger Michel, né 9/05/1928, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°155 du 22/10/1965
- 126 GUILLAMONT Jules Clément, né 6/04/1924, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n° 93 du 28/05/1965
- 127 GUILLEM Alfred, né 4/06/1915, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°129 du 18/10/1963
- 128 GUILLEM Gilbert, né 21/06/1926, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n° 62 du 21/6/1966
- 129 GUIRADO René Joseph, né 7/10/1935, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°93 du 25/03/1966
- 130 GUMIEL Antoine José, né 24/08/1921, D 05/07/1962 Oran –TGI Seine n°59 du 17/01/1964
- 131 GUTIERREZ René Jean, né 21/07/1944, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°24 du 14/10/1966
- 132 HERBAUT Gaston Auguste, né 24/2/1905, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°157 du 7/10/1966
- 133 HERNANDEZ Manuel, né 29/07/1924, D 05/07/1962 Oran/La Sénia- TGI Seine n°23 du 25/09/1964
- 134 HIDALGO Paul André, né 4/08/1922, Tué 5/07/1962 Oran – Acte décès n° 1198/Oran
- 135 HUSTE Christian, né 20/03/1925, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°136 du 31/01/1964
- 136 INVERSINI Roger, René, né 14/12/1912, D 05/07/1962 Oran – TGI seine n°61 du 31/01/1964
- 137 JACQUEMAIN Cyr René Emile, né 20/05/1935, D 05/07/1962 Oran/La Sénia – TGI Seine n°88 du 18/3/1966
- 138 JORDAN Yvon François, né 1/10/1931, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n° 196 du 19/06/1964
- 139 JOURDE Roger Léopold Pierre L., né 12/3/1907, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n° 153 du 10/04/1964
- 140 JOUY Félix, né en 1914, D 04/07/1962 Oran - Inscrit par Mission Interministérielle Paris
- 141 JUAN Joaquin, né 27/11/1937, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°117 du 13/03/1964
- 142 JUNIOT Paul Charles, né 4/6/1913, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°51 du 14/1/1966
- 143 KASSIS Pinhas, né 11/12/1923, D 05/07/1962 St Michel/Oran – TGI Seine n°101 du 14/2/1964
- 144 LALANCE Marcel François, né 8/6/1916, D 5/07/1962 Oran –TGI Seine n°23 du 14/10/1966
- 145 LASRY Henri, né 1/6/1922, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°37 du 20/12/1963
- 146 LASRY Maklouf Edmond, né 22/4/1918, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°43 du 20/12/1963
- 147 LAURES-OULES Gustave Louis, né 25/12/1933, D 05/07/1962 Oran- TGI Seine n°78 du 7/2/1964
- 148 LAURO Georges Joseph, né 7/12/1934, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°124 du 8/7/1966
- 149 LEBRE Aimé Emile, né 21/4/1903, Tué 05/07/1962 Oran – Acte décès n° 1200/Oran

150 LEGENDRE Norbert, né 7/07/1938, D 5/7/1962 Oran - Inscrit par Mission Interministérielle Paris  
151 LENORMAND Jean Augustin Eugène, né 3/3/1936, D 5/07/1962 Valmy/Oran – TGI Seine n°112 du 6/3/64  
152 LEROY Charles Robert, né 25/7/1925, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°155 du 7/10/1966  
153 LESCALIER Guy, Paul, né 10/10/1932, D 06/07/1962 Oran – TGI Seine n°38 du 12/06/1964  
154 LEVI Emilie née BENKEMOUN, née 27/1/1927, dcd 05/07/1962 Oran – Acte décès n°1199 Oran  
155 LEVY Claude Prosper, né 1/3/1931, D 05/07/1962 Oran –TGI Paris n° 661 du 28/4/1972  
156 LIMINANA Michel Isidore, né 23/4/1914, D 5/07/1962 Oran/La Sénia – TGI Seine n°178 du 29/5/1964  
157 LOPEZ André, né 1/3/1916, D 05/7/1962 Oran – TGI Seine n°126 du 24/09/1965  
158 LOPEZ Eusèbe, né 4/1/1930, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°241 du 9/10/1964  
159 LOPEZ Henri, né 4/6/1919, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°73 du 14/06/1963  
160 LOPEZ Joaquin, né 16/2/1913, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°232 du 25/09/1964  
161 LOPEZ Juan, né 24/1/1929, D à Oran et corps retrouvé 16/08/62 à Mers-El-Kébir – Acte décès n°119 -  
162 LOPEZ Marcel, né 4/12/1931, D 05/07/1962 Oran – TGI Montauban n°11 du 12/11/1968  
163 LORENTE Joseph, né 12/10/1931, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°179 du 5/06/1964  
164 LUREMBAUM Fernand, Paul, né 29/03/1939, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°27 du 4/11/1966  
165 MACRON Henri Lucien, né 29/11/1922, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°103 du 11/06/1965  
166 MAHUL Guy Claude, né 19/04/1938, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°22 du 30/09/1966  
167 MANCHON Jean Joseph Philippe, né 6/2/1932, D 04/07/1962 Oran – TGI Seine n°154 du 22/10/1965  
168 MARCIANO Ichoua, né 4/06/1908, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°180 du 29/05/1964  
169 MARGRAIN Jean Albert Georges, né 24/4/1933, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°51 du 3/01/1964  
170 MARTEL Frédéric, né 18/11/1922, D 06/07/1962 Oran – TGI Seine n°9 du 17/11/1967  
171 MARTIN Joseph, né 23/10/1925, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°68 du 7/06/1963  
172 MARTIN Fernand, Raymond, né en 1915, D 05/07/1962 Oran - Inscrit par Mission Interministérielle Paris  
173 MARTINET Alfred, né 28/04/1910, D 06/07/1962 Oran – TGI Paris n° 38 du 23/10/1970  
174 MARTINEZ Antoine, né 12/08/1915, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°236 du 9/10/1964  
175 MARTINEZ Antonio, né 13/10/1902, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°13 du 30/09/1966  
176 MARTINEZ Emmanuel, né 28/7/1939, D 5/7/1962 Bel Abbès/Oran - Inscrit Mission Interministérielle Paris  
177 MARTINEZ Ernest, né 22/12/1939, D 05/07/1962 Oran –TGI Seine n°170 du 15/05/1964  
178 MARTINEZ José, né 18/03/1916, D 05/07/1962 Oran – TGI Pontoise n° 1169 du 18/05/1983  
179 MARTINEZ Michel, né 14/02/1927, D 05/07/1962 Boulanger/Oran – TGI Seine n°147 du 10/04/1964  
180 MARTINEZ René Michel, né 25/03/1938, D 05/07/1962 Arzew/Oran – TGI Seine n°99 du 14/02/1964  
181 MARTINEZ Fernando, né 2/01/1916, D 06/07/1962 Oran – TGI Seine n°92 du 21/05/1965  
182 MARUCHON Jean, né en 1932, D 04/07/1962 Oran- Inscrit par Mission Interministérielle Paris  
183 MASCARO Pierre, né 16/05/1927, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°111 du 3/01/1964  
184 MAUBOURGUET Bernard, Henri, né 20/8/1935, D 5/07/1962 Oran/La Sénia – TGI Seine n°13 du 3/11/1964  
185 MAURON Henri, né ?, D 05/07/62 Tlemcen/Oran - Inscrit par Mission Interministérielle Paris  
186 MEDJARI Fatima, née 24/04/1937, D 05/07/1962 Oran - Inscrit par Mission Interministérielle Paris  
187 MENAGER René Charles, né 1/07/1933, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°103 du 6/05/1966  
188 MESMACQUE Christian Luc René, né 14/01/1944, D 05/07/1962 Oran – TGI Paris n°394 du 7/2/1979  
189 MICHEL Julien Clément, né 26/7/1914, D 05/07/1962 ORAN – Confirmé par famille  
190 MIRALLES Alberto, né ?, D 05/07/1962 Oran - Inscrit par Mission Interministérielle Paris  
191 MOJICA Jules Louis, né 17/11/1940, D 05/07/1962 - Inscrit par Mission Interministérielle Paris  
192 MOLINES Jean Roger, né 27/12/1938, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°47 du 15/01/1965  
193 MORALES GARCIA José, né 8/06/1932, D 05/07/1962 Oran - Inscrit par Mission Interministérielle Paris  
194 MOREAU Paul Martial, né 5/02/1892, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n° 102 du 14/02/1964  
195 MORENO Antoine, né 13/10/1944, D 05/07/1962 Arzew/Oran - Inscrit par Mission Interministérielle Paris  
196 MULLER Heinrich, Franz, né 26/04/1930, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°153 du 22/10/1965  
197 MURCIANO COHEN Abraham, né 18/06/1913, D 05/07/1962 Oran - Inscrit Mission Interministérielle Paris  
198 NAVARRO Germain Modeste, né 31/07/1924, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°149 du 22/10/1965  
199 NAVARRO Jean Paul François G, né 2/7/1943, D 05/07/1962 Oran –TGI Paris n°141 du 22/1/1971  
200 NICOLAS Albert, Jules, né 7/5/1911, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°10 du 30/9/1967  
201 NOUGE Jacques, Henri, né 8/02/1920, D 05/07/1962 Oran – TGI Dunkerque n° 154 du 23/07/1963  
202 ORTS Antoine, André, né 22/09/1939, D 05/07/1962 Oran – TGI Paris n°579 du 18/9/1970  
203 PALUMBO Nicolas, Mario, né 17/2/1934, Tué 5/07/1962 Oran – Acte décès n°1297/Oran  
204 PARDO Raymond, Emile, né 23/7/1946, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°116 du 13/03/1964  
205 PARRA Antoine, né 15/6/1933, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n° 114 du 24/6/1966  
206 PEDRE Michel, né 04/10/1908, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°11 du 17/11/1967  
207 PENALBA Michel Joseph, né 5/08/1933, D 05/07/1962 Oran – TGI Paris n°27 du 17/1/1969  
208 PERBOST Georges, Marcel, né 16/10/1921, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n° 62 du 31/1/1964  
209 PEREZ Francisco, né 13/03/1909, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n° 226 du 25/9/1964  
210 PEREZ François, né 20/01/1940, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n° 68 du 28/1/1966  
211 PEREZ SANCHEZ Juan, né en 1900, Tué 5/07/1962 Oran – Acte décès n°1205/Oran  
212 PINTO Joseph, né 26/03/1904, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°140 du 13/10/1967  
213 PIZANO Julien, né 25/06/1924, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n° 245 du 16/10/1964  
214 PRIETO Grégoire Jean, né 11/12/1921, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°176 du 29/05/1964  
215 PRIETO Vincent, né 13/7/1935, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°7 du 15/10/1965

216 PRUDHOMME Henri Jean Louis, né 15/9/1921, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°50 du 14/02/196

217 PUERTAS Nicolas, né ?, D 05/07/1962 Oran - Inscrit par Mission Interministérielle Paris

218 QUINTANA Joseph, né 11/4/1930, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°114 du 13/3/1964

219 REYNAUD Alexandre, Auguste, né 24/7/1927, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°27 du 18/11/1964

220 RICARD Alain André, né 11/11/1949, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°19 du 30/09/1966

221 RICARD Marie Claude, née 26/06/1948, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n° 18 du 30/09/1966

222 RICARD Christiane Andrée, née 21/01/1943, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°20 du 30/09/1966

223 RICARD Edith Eliane, née 29/09/1944, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°17 du 30/09/1966

224 RICARD Jeanne Marie, née 18/11/1921, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°14 du 30/09/1966

225 ROBLES Edouard, né 23/04/1902, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°91 du 21/05/1965

226 ROCA Joseph, né 16/09/1916, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°104 du 17/03/1967

227 RODRIGUEZ Raymond, né 4/1/1929, D 05/07/1962 Oran- TGI Seine n°119 du 24/06/1966

228 ROMERO Julien Christian, né 23/06/1935, Tué 05/07/1962 Oran – Acte décès n° 1255/Oran

229 ROS André Louis, né 26/08/1919, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°171 du 8/05/1964

230 ROUILLY Claude, né 01/05/1943, D 08/07/1962 Oran – TGI Paris n°62 du 18/6/1971

231 RUIZ Jean, né 12/05/1913, D 05/07/1962 Oran - Inscrit par Mission Interministérielle Paris

232 RUIZ Pierre François, né 26/03/1922, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°127 du 20/3/1964

233 RUIZ René Claude, né 1/09/1934, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°90 du 21/5/1965

234 SAEZ Antoine Jean, né 20/08/1944, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°47 du 14/1/1966

235 SAEZ Félix Claude, né 15/6/1939, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°108 du 13/3/1964

236 SAGNIER Pierre Jean Félix, né 10/4/1930, D 05/07/1962 Oran – TGI Paris n°69 du 5/7/1968

237 SAILLARD André Joseph, né 24/07/1927, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°132 du 18/10/1963

238 SALA Alphonse, né 4/05/1923, D 03/07/1962 Oran – TGI Seine n°61 du 21/1/1966

239 SALINAS Emmanuel Pierre, né 6/07/1939, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°138 du 1/10/1965

240 SALMERON Jean Philippe, né 15/01/1918, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n° 89 du 21/5/1965

241 SANCHEZ François, né 1/06/1940, D 05/07/1962 Oran - Inscrit par Mission Interministérielle Paris

242 SANCHEZ José Teodoro, né 9/11/1908, D 05/07/1962 Oran – TGI Paris n° 591 du 03/3/1978

243 SANCHEZ Pierre André Joseph, né 11/6/1935, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°8 du 30/10/1964

244 SANCHEZ Robert Paul Manuel, né 15/02/1940, D 05/07/1962 Oran – TGI Paris n°91 du 27/9/1968

245 SAPLANA José Luis, né 29/12/1905, D 05/07/1962 Oran –TGI Seine n°157 du 29/10/1965

246 SCOTTO DI VETTINO Joseph Jean Ph, né 20/2/1932, D 05/07/1962 Oran- Confirmé par Famille

247 SEGADO Francis, né 28/11/1930, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°39 du 14/1/1966

248 SEGURA Edouard, né 4/01/1926, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°94 du 25/03/1966

249 SERRUYA Prosper, né 1/3/1926, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°20 du 6/12/1963

250 SIERRA SUAREZ Atilano, né en 1897, Tué 05/07/1962 Oran –Acte décès n°1194/Oran

251 SIGURET Claude, Gaston, né 15/10/1942, D 05/07/1962 Valmy/Oran –TGI Toulon n°1222 du 23/2/1989

252 SOLA Manuel Francisco, né 25/11/1901, Tué 05/07/1962 Oran – Acte décès n°1210/Oran

253 SOLER Jean, né 10/11/1917, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°98 du 14/2/1964

254 SOLER Carmel, né 5/8/1909, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°112 du 24/6/1966

255 SOUMA Francis Louis, né 16/4/1932, D 05/07/1962 Oran – TGI Montauban n°150 du 18/10/1966

256 TAILHAN Marcel Jules Louis, né 18/1/1921, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°67 du 28/01/1966

257 TANNEUR René Joseph, né 23/2/1918, D 05/07/1962Oran – TGI Seine n°155 du 17/04/1964

258 TARI Antonio, né 21/8/1940, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°175 du 15/05/1964

259 TEROL Joseph Antoine, né en 1910, D 05/07/1962 Oran - Inscrit par Mission Interministérielle Paris

260 TEUMA Paul Hubert Marie, né 30/7/1918, D 05/07/1962 Lartigues/Oran-TGI Marseille n°398 du 19/5/1971

261 THIEL Pierre, né ?, D 06/07/1962 Oran - Inscrit par Mission Interministérielle Paris

262 TISON Juan Antonio, né en 1898, Tué 5/07/1962 à Oran- Acte décès confirmé par MIR

263 TORRECILLA Francisco, né ?, D 05/07/1962 Oran - - Inscrit par Mission Interministérielle Paris

264 TORRES André, né 14/12/1930, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°12 du 13/11/1964

265 TORRO Joseph, né 2/03/1906, D 05/07/1962 Oran – TGI Paris n°40 du 23/10/1970

266 TRUGILLO Evariste, Emmanuel, né 13/1/1924, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°102 du 11/6/1965

267 ULPAT Marcel, Victor, L, C, né 6/9/1941, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°54 du 21/01/1966

268 UTRAGO Alfred, né 31/3/1935, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°48 du 8/11/1963

269 VALENZA Joseph, né 26/03/1908, Tué 05/07/1962 Oran – Acte décès n°1212/Oran

270 VALERO François, Lucien, né 14/7/1910, Tué 05/07/1962 Oran – Acte décès n° 225/Oran

271 VALLET Alfred, né 14/7/1910, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°246 du 9/10/1964

272 VERDU André Alphonse, né 2/8/1944, D 05/07/1962 Oran – TGI Paris n°460 du 28/5/1971

273 YNIESTA Roland, né 22/3/1936, D 05/07/1962 Oran – TGI Seine n°228 du 25/09/1964 

**NDLR** : Bien entendu il faut inclure à cette liste des disparus tous les autres tués de cette triste journée. Sans oublier ce qui s'est passé également aux alentours, ce jour là....Aurons-nous la possibilité, un jour, de connaître le bilan et aussi l'exacte vérité de cet ORADOUR... que beaucoup semble encore ignorer ?

Le triste bilan global pour les disparus, selon l'étude JC ROSSO (arrêtée au 16 mai 2018) :

	<u>Civils</u>		<u>Militaires</u>		<u>Total</u>
Avant le 19 mars 1962 :	370	+	328	=	698
Après le 19 mars 1962 :	1247	+	92	=	1339
<b>Total</b>	<b>1617</b>	<b>+</b>	<b>420</b>	<b>=</b>	<b>2037</b>

**13 octobre 2013 - POINT de VUE de Jean-Pierre LLEDO** (Cinéaste)

Source : <http://www.terredisrael.com/infos/massacre-du-5-juillet-1962-oran-algerie-point-vue-jean-pierre-lledo/>

Je précise d'abord que je ne suis pas historien, mais cinéaste. Et que cet épisode de l'histoire d'Algérie m'a intéressé pour plusieurs raisons.

Mon enfance s'est faite à Oran et par la suite j'ai toujours gardé le lien avec cette ville, mes amis d'enfance et ceux de mes parents. J'ai été marié avec une Oranaise d'origine arabe.

Enfin, j'ai fait un film (*Algérie, histoires à ne pas dire*) dont la quatrième partie est consacrée à cette tragédie.

J'ai su très tôt qu'il s'était passé quelque chose de terrible le 5 Juillet 1962 à Oran, où je n'habitais plus de puis 1957. Seules les opinions pro-indépendantistes et communistes de mon père qui furent aussi les miennes par la suite, m'ont empêché de vouloir en savoir plus, et ont provoqué chez moi leur occultation de fait, avec la circonstance atténuante que vivant en Algérie, je n'avais aucune liberté d'expression surtout sur ce sujet d'histoire si sensible et dont seul un historien algérien, Fouad SOUFI, osa s'approcher, sur la pointe des pieds, et ce seulement après la fin du parti unique, au début des années 90. Et quand bien longtemps après, habitant déjà en France, chassé par les islamistes, je pus faire un film évoquant entre autres cet épisode, ce film fut interdit.

Ici, dans ce premier point de vue, je voudrais émettre quelques avis, qui sont le résultat de mes propres réflexions, fondées sur des témoignages et études que j'ai pu entendre ou lire, d'Algériens arabes et de pieds-noirs, simples citoyens, militaires, ou universitaires.

#### 1 – Bilan.

Il y a eu beaucoup de morts ce jour-là. Combien ? Environ 700 d'après les archives françaises auxquelles a pu avoir accès l'historien Jean-Jacques JORDI (*Un Silence d'Etat*, Ed. Sotéca. 2011). Mais sans aucun doute beaucoup plus, au moins deux fois plus, à mon avis. L'ouverture des Archives algériennes, celle de l'ALN, du FLN, les registres de l'hôpital d'Oran et des cimetières, l'ouverture des charniers dont certains sont parfaitement localisés, le démontreraient aisément.

Mais ne nous faisons aucune illusion, plusieurs générations passeront avant de pouvoir y accéder.

Mais plus que l'aspect quantitatif, ce qui caractérise ce massacre, qui comme tous les massacres conglomère toutes les atrocités imaginables et inimaginables, c'est sa qualité. C'est un massacre raciste.

Durant toute la journée du 5 Juillet on fait la chasse au faciès, non-musulman.

Un des premiers récits que l'on me fit provient d'un militant oranais éminent du Parti communiste algérien, Jules MOLINA. Il avait été libéré de prison en Mars 62, de par les "Accords d'Evian". Il s'était mis aussitôt au service du FLN qui lui avait demandé de mettre ses compétences techniques au profit de la remise en marche de la C.L.O (société qui livrait le lait en bouteille et qui était à l'arrêt, suite à l'exode des techniciens pied-noir). Ce qu'il fit. Le 5 Juillet, il sort en milieu de journée. Aussitôt arrêté, il est mis dans une voiture et emmené sans ménagement au commissariat du quartier déjà bondé d'Européens.

Quelques moments plus tard, un militant FLN le reconnaît et le libère. Il sait alors qu'il vient d'échapper miraculeusement à la mort.

La femme du troisième président de la république algérienne, CHADLI Bendjedid, jeune fille alors, faillit faire les frais aussi de cette terreur ethnique : habillée en robe, elle fut prise pour une européenne, et à ce titre allait être étripée.

Et elle ne dut son salut qu'en criant qu'elle était musulmane, ce qu'elle dut prouver illico en disant un verset du Coran, puis en marchant sur le corps de la victime européenne qui était là, comme le tueur le lui intima. Cet incident qui ne fut pas sans incidence traumatisante sur son psychisme, durant de longues années, est un fait connu et transmis par sa famille.

Un peuple, drapé des idéaux de la liberté et de la justice, qui le jour même de son indépendance, censée mettre un terme à un système colonial dit "raciste", et qui commet un tel massacre, c'était certes suffisant pour que l'événement soit biffé de la mémoire nationale, le plus vite possible.

Le massacre du 5 Juillet 1962 est donc devenu LE crime fondateur de la nouvelle identité algérienne.

Et comme il s'est commis avec l'accord de l'armée française, présente mais, à quelques exceptions près, complice par sa non-intervention, on peut comprendre pourquoi les silences des Etats algérien et français jusqu'à ce jour sont allés se nourrissant l'un l'autre, nullement dérangés par les historiens officiels, français et algériens, plus intéressés à légitimer la guerre d'indépendance du FLN, comme si cela était encore un enjeu historique, qu'à faire leur métier d'historien : dire la vérité de l'histoire.

Ces silences d'Etat ne sont pas près de disparaître, même après le nouveau livre de Jean-Jacques JORDI.

Deux ans après la sortie de ce livre, l'Etat français n'a entrepris aucune démarche vis-à-vis de l'Algérie, n'a émis aucune demande.

En Algérie, l'unanimité nationaliste fait de la quasi-totalité des intellectuels, des "intellectuels organiques" comme les appelait GRAMSCI. Karim ROUINA qui le premier eut le courage dans sa thèse universitaire (faite en France) de communiquer des témoignages très précis d'arrestations, de détention et d'extermination des civils non-musulmans, ne participa jamais à des débats publics à ce sujet... Quant à Fouad Soufi qui fut le directeur des Archives d'Oran, et qui fut le premier historien à communiquer sur cette tragédie, certes en prenant la précaution de l'expliquer par la violence de l'OAS, quand je lui demandai pourquoi il n'avait pas mené une enquête auprès des chefs FLN d'Oran de cette époque, il me répondit qu'il avait "une famille".

#### 2 – Le massacre.

Tous les Oranais qui ont vécu ces 3 journées (le 5, 6, 7 Juillet 1962) savent ce qui s'y est passé : une tuerie à grande échelle.

Je n'ai pas rencontré un seul Oranais qui soit en âge de se rappeler qui m'ait dit ne pas savoir. Un vieux militant communiste Tayeb MALKI me raconta qu'à la gare d'Oran il vit un homme de 40 ans crier, alors qu'on l'arrosait d'essence, et avant d'être immolé : *"Je suis un ouvrier ! Je suis un ouvrier !"*. Et dans le quartier où il avait dû s'exiler par peur de l'OAS, à Victor Hugo, tout près du petit Lac où l'on jetait les cadavres, il vit un homme tuer un Européen, lui ouvrir le ventre, et manger son foie... Tout comme récemment le commandant de l'opposition syrienne de la brigade Omar AL-FAROUQ, mutilant puis mangeant le foie du cadavre d'un soldat syrien. (*Voir la vidéo sur le net*). Le militant communiste qui me raconta cela, savait comme tout musulman un peu lettré qu'en procédant vis-à-vis de "l'ennemi" de cette manière, le meurtrier croyait venger le chef militaire Hamza b. Abdalmouttalib, oncle du Prophète Mohamed, qui une fois tué, se fit dévorer précisément le foie... il y a de cela plus de 14 siècles...

Un ex-diplomate algérien de l'ONU, Hadj-Chikh BOUCHAN me fit lire, puis publia en Algérie, il y a quelques années, un récit personnel sur son adolescence à Oran et son engagement au sein du FLN oranais, *"Les barbelés du village nègre"*. Les récits de vie, même reconstruits par la mémoire, me semblent la seule manière de lutter contre le totalitarisme en histoire, et je l'en félicitai. Je lui dis quand même mon étonnement : le récit s'achevait le 5 juillet et il n'avait rien dit de ce qui s'était passé ce jour-là. Sa réponse, devant son épouse, fut celle-ci : *« Je n'ai pas pu. Ce que j'ai vu est trop horrible »*.

Comme j'insistai, il me raconta le fait suivant. Le 5 juillet, il se trouvait dans le quartier "Ville Nouvelle". Plus précisément sur la terrasse d'une maison. Plus précisément, avec d'autres jeunes, en train de démonter des revolvers, de les huiler et de les remonter (le jour de la "fête" du 5 Juillet...). Un autre jeune arriva et s'empara d'un pistolet abandonné. "Il est enrâyé, laisse tomber", le prévinrent ses amis. Le nouvel arrivé ne se découragea pas, le démontra, le huila, le remonta, et sortit avec. L'auteur poursuit : "Je le vis sortir de la maison, aller vers un Européen qui passait et lui tirer dessus. (La Ville Nouvelle était un quartier exclusivement musulman durant la guerre, mais l'Européen, peut-être même un sympathisant de l'indépendance, avait cru pouvoir s'y aventurer.). L'homme tomba, mort. Le jeune homme remonta à la terrasse, et dit à ses compères : *« Vous avez vu le pistolet n'était pas enrâyé »*. Ce fut le plus light des horreurs dont l'auteur put témoigner sans doute pour la première fois depuis 1962.

Des récits de ce type, j'en ai entendu de très nombreux. Ils n'infirment nullement ce que disent les dizaines de survivants européens qui témoignent de leur vécu durant ces journées sanglantes et que l'on peut lire notamment dans les trois livres de Geneviève de TERNANT *"L'Agonie d'Oran"*. Pour ce massacre comme pour celui du 20 Août 1955 dans la région de Philippeville, avec lequel commença vraiment la "guerre de libération", il n'y a absolument aucune *"guerre de mémoires"* (dada de l'historien officiel Benjamin STORA). Algériens arabes et pieds-noirs disent exactement la même chose, la même violence, la même tuerie.

### **3 – Qui est l'auteur de ce massacre ?**

Compte tenu du fait que, jusqu'à présent, il n'y a pas encore d'ouvrage satisfaisant sur cet événement, comme ceux par exemple de Roger VETILLARD sur les massacres du 20 Août 1955 ou du 8 Mai 1945, il y a naturellement beaucoup de réponses.

L'OAS. C'est l'OAS ! C'est ce qu'on entend souvent à Oran de la part des militants FLN.

Le peuple était descendu tranquille pour fêter l'indépendance, et l'OAS a tiré sur lui, suscitant sa furie. Cet argument ne tient évidemment pas. Car cela aurait eu pour conséquence de faire démarrer la tuerie à partir d'un seul endroit qui aurait fait tache d'huile ensuite. Or la tuerie a commencé dans la matinée (sans parler des enlèvements des jours et des semaines précédentes) dans tous les quartiers d'Oran, simultanément.

Certains historiens algériens, tel SOUFI, évoquent aussi l'OAS, non pas tant pour situer le démarrage de la tuerie que pour expliquer le degré de fureur populaire où l'on verra des hommes et des femmes, lyncher, crever les yeux, arracher les membres, étripier, etc... La violence OAS d'après les "Accords d'Evian" l'expliquerait. Raison tout aussi faible que la première. Cette violence a été pareille à Alger : voiture piégée du port, mortiers sur Belcourt, etc... Mais là, il n'y eut pas de massacre final...

### **Le peuple.**

Le peuple a effectivement pris sa part au massacre, même s'il y a eu des Justes qui ont prévenu, protégé, caché, sauvé, mais qui, comme dans tous les génocides du monde, n'ont pas représenté plus de 10 à 15% de la population.

Mais tenter de lui en faire aussi endosser la responsabilité relève de la lâcheté des véritables concepteurs et encadreurs. Ce qui s'est passé le 5 Juillet 1962, puis le 6, et le 7, l'a été sur une trop grande échelle (Oran était la 2<sup>ème</sup> ville d'Algérie), et mobilisé une logistique de trop grande ampleur, pour que l'on puisse croire un seule seconde que cela ait pu relever de la spontanéité. Ni simultanité, ni spontanéité. Cela supposait au contraire une anticipation, une organisation, une mobilisation de moyens humains et matériels, un encadrement que seules des organisations puissantes et rôdées pouvait mettre en œuvre.

En effet, des milliers de civils non-musulmans sont arrêtés, emmenés, à pied, ou dans des camions, dans des lieux de détention (commissariats de la ville, le central et ceux des quartiers, les Abattoirs, et d'autres grandes surfaces, dans différents quartiers), puis emmenés au Petit lac pour être livrés à la foule ivre de sang. Les meneurs sont des gens du FLN et des militaires de la Force locale (ATO) constituée après le 19 Mars (essentiellement de musulmans FLN).

En fin d'après-midi de la première journée, on verra pourtant des officiers (dont j'ai eu personnellement le témoignage dans les années 80 et au moment du tournage de mon film en 2006) de la future Sécurité militaire de BOUMEDIENE (M.A.L.G à l'époque) intervenant démonstrativement, trop démonstrativement, pour arrêter certains de ces meneurs, et empêcher d'agir quelques massacreurs. Et ce, puisque les soldats de l'armée française furent sommés d'observer le massacre sans réagir (à quelques exceptions près).

Ces officiers sont aussi en relation avec le Capitaine BARKTI qui dirige les troupes de l'ALN envoyées depuis quelques jours à Oran par le chef d'Etat major Houari BOUMEDIENE, qui avec Ben BELLA, se trouve à Tlemcen.

On peut donc dire que la gestion de la tuerie du 5 Juillet 1962 a été l'œuvre de deux forces, celle du FLN d'Oran, et celle de l'ALN de BOUMEDIENE.

### **4 – Division du travail ou manipulation ?**

S'il y a eu objectivement une division du travail entre ces deux forces, cela ne s'est pas fait consciemment et volontairement, pour la simple raison que ces deux forces sont en opposition. Il faut savoir en effet qu'à cette époque, le pouvoir de la

“Révolution” est bicéphale. Il se partage entre un GPRA (Gouvernement provisoire) qui a une certaine légitimité internationale puisqu’il l’a représentée depuis sa création en 1958, et l’Etat-major de l’ALN (armée) qui représente la force réelle. C’est BOUMEDIENE qui choisira le 1<sup>er</sup> président de la République, Ben BELLA. C’est lui qui le destituera trois années après. C’est la Sécurité Militaire qui dirige en fait l’Algérie jusqu’à aujourd’hui.

Or en Juillet 1962, le FLN d’Oran ayant prêté allégeance au GPRA, il représente un obstacle dans la marche vers le pouvoir central et vers Alger où se trouve le GPRA. Cette marche sera finalisée en Septembre après des affrontements qui font des dizaines de milliers de morts dans la région d’Alger, entre l’ALN de BOUMEDIENE et les *willayate* fidèles au GPRA. A Oran, l’ALN de BOUMEDIENE est représentée par le Capitaine BAKHTI et le FLN par le commandant “Abdelhamid” ou “Hamid”, de son vrai nom CHADLY Benguesmia (En 2006, j’avais essayé de le rencontrer. Son neveu, avocat, me dit que c’était possible, puis se rétracta, prétextant l’état de santé de l’oncle.)

Dans la 4<sup>ème</sup> partie de mon film, un activiste FLN en parle élogieusement, et nous apprend qu’il a dirigé le FLN, durant toute la guerre, en habitant clandestinement à la Marine, le quartier le plus espagnol d’Oran. Puis qu’après les “Accords d’Evian” il installe son QG au Petit Lac (périphérie d’Oran). Enfin qu’à l’approche du 5 Juillet, il s’installe plus centralement dans le quartier de la Ville Nouvelle. Or nous savons que la Ville Nouvelle comme le Petit Lac ont été des hauts lieux du massacre d’Européens. Au Petit Lac, où ont été jetés d’innombrables corps généralement mutilés, officiaient les lieutenants d’Abdelhamid, les deux frères ATTOU. (Mouédène ATTOU, le cadet **vivait tranquillement à Marseille ces dernières années**).

S’il est évident que ces deux forces, bien qu’opposées, ont objectivement collaboré, qu’est ce qui les réunissait ? S’il y a bien quelque chose qui unit le G.P.R.A de Ben KHEDDA à l’ALN de BOUMEDIENE, la seule chose avec l’indépendance, c’est bien le refus de cohabiter avec une forte population de non-musulmans (un million à l’époque, pour 9 millions d’Arabes). Aucune des forces qui a dirigé la “révolution” puis après l’Algérie, n’avait imaginé une Algérie multiethnique.

L’idéologie “nationale”, en fait nationaliste, excluait une telle éventualité. Et la guerre a été menée dans ce but, du premier jour au dernier. Les victimes civiles non-musulmanes représentent la moitié des victimes militaires. Il y eut donc bien une stratégie de la terreur dont le but était d’inciter les non musulmans à quitter l’Algérie, si possible avant même l’indépendance. Or, encore en 1961 et 1962, trop de Juifs et de Chrétiens pensent que peut-être il sera possible de rester, et qu’il faut ne pas céder à la panique. Le message le plus éloquent envoyé à la communauté juive sera l’assassinat de Raymond LEYRIS le musicien juif de Constantine, le 22 Juin 1961. Le massacre d’Oran visera lui la communauté pied-noire chrétienne, même si beaucoup de Juifs figurent parmi les victimes.

Il y a là un double message. A ceux qui avaient projeté de rester : partez ! A ceux qui partis en grande panique, espéraient revenir après l’indépendance, si tout allait bien : *Surtout ne revenez pas, restez où vous êtes !*

Malgré ce but commun, nous l’avons dit, les deux forces n’en étaient pas moins opposées, FLN d’Oran contre ALN de BOUMEDIENE. Comment donc s’est faite la gestion concrète du massacre, avant, pendant, et après ? A cette question, comme à d’autres, on ne pourra vraiment répondre que lorsque les archives algériennes seront ouvertes aux historiens (dans un siècle ?). En attendant, seul un historien algérien assez courageux pourrait, en interrogeant les survivants qui furent des décisionnaires, nous apporter quelques lumières... Mais je doute qu’il y en ait. La peur est une donnée constitutive de l’intelligentsia des pays totalitaires. En l’absence de témoignages de dirigeants et tant que les archives resteront inaccessibles, seules sont permises des hypothèses.

Celle d’un chercheur sur cette tuerie, Jean-François PAYA, est celle qui me séduit le plus, car elle permet d’expliquer deux démarches apparemment contradictoires : mettre le feu puis l’arrêter. Selon lui, l’ALN de BOUMEDIENE aurait été pyromane puis pompier.

La Sécurité Militaire (alors M.A.LG, Ministère de l’Armement et des Liaisons Générales) a, depuis, fait montre de tout son savoir en matière de manipulation. Le 5 octobre 1988, notamment, en apparence une révolte de la jeunesse sur l’ensemble du territoire algérien (alors qu’aucune organisation d’opposition n’était en mesure de coordonner une telle action), s’avéra par la suite le résultat d’une manipulation de la SM, visant à modifier l’équilibre du pouvoir, en intégrant les islamistes dans le champ politique légal.

Connaissant les coups tordus de toutes les polices secrètes, on peut très bien imaginer qu’à Oran, fin Juin 1962, la Sécurité militaire lance l’opération, laissant croire au Commandant Abdelhamid, le chef du FLN d’Oran, qu’il est le décideur, le laissant opérer suffisamment de temps, pour que la terreur s’empare des non-musulmans, pour, en fin de parcours, commencer de façon très démonstrative à s’y opposer...

BOUMEDIENE gagne ainsi sur tous les tableaux :

- Les Européens et Juifs se précipitent vers les bateaux et les avions...
- L’opinion internationale, et surtout la France, sont rassurées : l’ALN de BOUMEDIENE représente une garantie de stabilité interne, à un moment où l’Afrique postindépendance est en plein chaos et guerre civile...

Légitimée par sa force militaire, l’ALN va gagner aussi une légitimité politique internationale.

Les ordres de De-GAULLE au Général KATZ de ne pas intervenir pour sauver du massacre les Oranais (citoyens français !) peuvent aussi s’expliquer par le fait que la France tient à être bien représentée auprès des nouvelles autorités... Et quelques mois plus tard, Hervé BOURGES (sans doute un grand flic) deviendra le conseiller spécial de Ben BELLA (!!!).

## 5 – Conclusion.

En 2006, pour filmer le quatrième épisode de mon dernier film, “Algérie, histoires à ne pas dire”, j’avais choisi le quartier de la Marine, avec sa fameuse Calère, car elle était peuplée à peu près également d’Arabes et de Pieds-noirs d’origine espagnole, tous aussi pauvres les uns que les autres et parlant tous l’espagnol (les vieux oranais arabes le parlent encore entre eux !).

Les résultats de mon enquête préliminaire me laissèrent penser que ce quartier avait été l’exception du 5 juillet à Oran. Partout on avait tué, sauf là. J’avais voulu y voir la conséquence d’une sorte de fraternité quasi-prolétarienne. Jusqu’au moment où vers la fin, le personnage le plus assimilé à la culture pied-noir lâcha le morceau : dans la maison appartenant à son beau-père, chef du FLN du quartier, où lui-même habitait, avait été détenus, le 5 Juillet 1962, une trentaine de Pieds-noirs, dont même un couple communiste. “*Que leur était-il arrivé*”, lui avais-je demandé ? Avant tournage, il passa en silence la

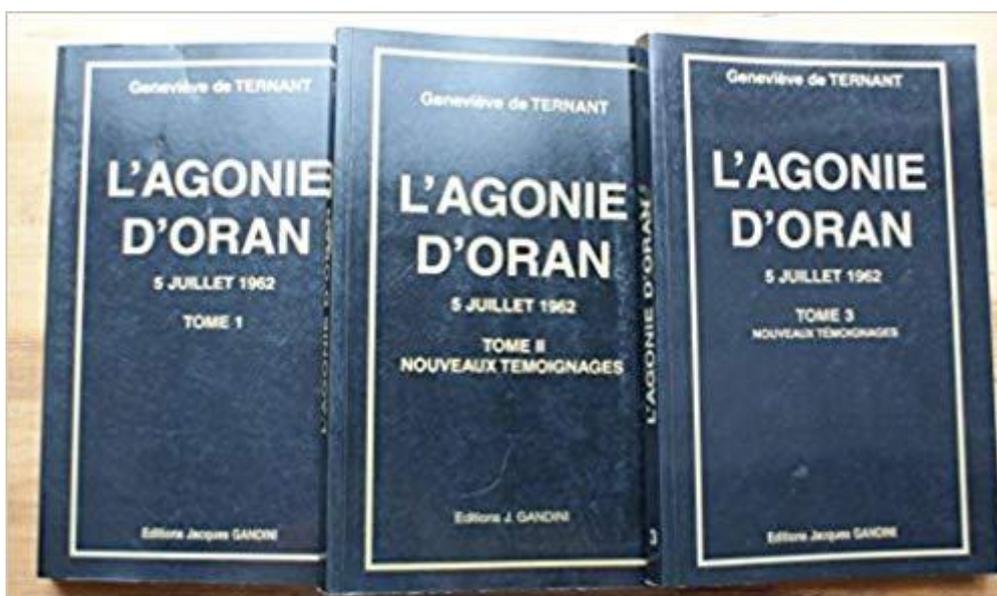
main sur sa gorge. Devant la caméra, il bafouilla et se contredit plusieurs fois en quelques minutes. Il était là, questionné par mon personnage principal, un jeune metteur en scène de théâtre avide de vérité depuis qu'enfant il avait entendu les récits de tuerie de sa tante qui à l'âge de 12 ans se trouvait au Petit Lac, le 5 juillet...).

Ainsi, il n'y avait pas eu d'exception à la Marine. Ici comme ailleurs, la rage nationaliste et la haine ethnique avait pareillement fonctionné, chez ceux-là mêmes qui avaient tété des femmes espagnoles, puisque que dans ce quartier presque tous étaient frères de lait...

Durant ce tournage, un ami d'ami me proposa d'aller filmer sa mère, une responsable FLN de la Ville Nouvelle à cette époque, et qui, selon lui, avait elle-même tué. Prenant garde de ne pas tomber dans une provocation, qui aurait pu mettre en péril le tournage de l'ensemble de mon film qui comportait trois autres parties, je m'en tins à mon plan initial et au quartier choisi. Ce qui est sûr, c'est que le 5 Juillet 1962 pèse lourd, très lourd sur la conscience des Oranais, qu'ils aient été des témoins actifs ou passifs de ces événements.

Quand je demandais s'il avait vu quelque chose à mon copain d'enfance Smaïn qui lui se trouvait à Oran le 5 juillet (à Oran, inutile de dire le mot "massacre". Evoquer le "5 Juillet 62" suffit...), voici quelle fut réponse : "Tu sais Jean-Pierre, quand on se rassemble entre copains de l'époque, on se dit que ce qui nous arrive à présent (la terreur islamiste), c'est pour payer ce qu'on a fait le 5 Juillet..."

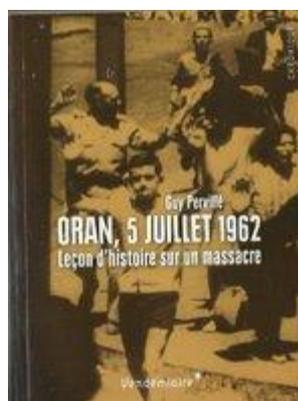
## OUVRAGES



Geneviève de TERNANT



Jean MONNERET



Guy PERVILLE



Jean-Jacques JORDI

## EPILOGUE

**NDLR** : L'épilogue d'ORAN a été qualifié par le Ministre Jean-Marc TODESCHINI, en avril 2015 « de débordements tragiques », ce qui une nouvelle fois le nie.

Il faisait partie de ce même gouvernement qui a officiellement consacré le controversé 19 mars 1962 - jour du cessez-le-feu en Algérie - comme journée nationale du souvenir «des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie». Et pour les victimes de l'après, les plus nombreuses, c'est toujours un silence bien assourdissant malgré quelques vellétés de parlementaires bien isolés...

Une doxa, bien hémiplegique, impute à l'OAS l'exclusive responsabilité du pogrom d'ORAN, malgré la présence de milliers de soldats français armés ; qui n'ont pas reçu l'ordre de porter secours aux civils massacrés.

C'est aussi oublier certains faits et dates historiques :

-L'OAS été opérationnelle en Algérie après le putsch, pour une courte durée, c'est-à-dire en fin avril 1961 jusqu'au 28 juin 1962.

-Le gouvernement français annonce **une trêve unilatérale** le **20 mai 1961** et suspend les grandes opérations militaires offensives. Alors exsangue l'ALN de l'intérieur a pu se reconstituer avec la libération de milliers de prisonniers et reprendre de plus belle ses actions meurtrières sans réelle opposition des troupes françaises privées, par ailleurs, d'une partie de leurs unités d'élite dissoutes au lendemain de l'échec du putsch.

-Des négociations entre français et algériens (secrètes puis rendues officielles) eurent lieu du 20 mai au 13 juin 1961 à ÉVIAN pour la première et du 20 au 28 juillet 1961 et à LUGRIN pour la deuxième. Prévues au départ le 7 avril 1961 à ÉVIAN, elles ne commencent que le 20 mai 1961, après un report à la demande des Algériens et surtout le putsch des généraux d'avril 1961.

-Le 22 octobre 1961, de Gaulle se prononce pour un référendum qui aboutirait à « *l'institution d'un état algérien souverain et indépendant* ».

Bien entendu la rébellion, profitant de l'aubaine offerte par le gouvernement français, a continué ses attentats meurtriers et les enlèvements de civils en Algérie avec un objectif pour ce terrorisme silencieux : « **incitation aux départs par la terreur** » ; surtout dans les villes. Dans le bled il y a peu de colons, la majorité est déjà partie se réfugier dans les villes.

Les Accords d'EVIAN sont signés par les deux parties (Etat français-GPRA) à compter du 19 mars 1962. Ils n'ont jamais été respectés par le FLN et ses éléments prétendus incontrôlés...

Dès le congrès de TRIPOLI en mai 1962, des dissensions internes au GPRA, pour la lutte du pouvoir, apparaissent au grand jour ; deux factions s'opposent : Le GPRA et le clan d'Oujda (Maroc) avec son armée des frontières. Il n'est pas à écarter que le clan d'Oujda, opposé aux Accords d'Evian, ait volontairement créé l'anarchie meurtrière à Oran.

L'hypothèse de déstabiliser le GPRA, signataires des accords d'Evian, peut être retenue et c'est la thèse de Jean-François PAYA à qui je voudrais rendre hommage eu égard à sa ténacité en qualité de chercheur indépendant.

Il est l'auteur de nombreux documents sur le 5 juillet, dont son dernier récapitulatif : « **MASSACRE DU 5 JUILLET 1962 A ORAN - ALGÉRIE. ENQUÊTES ET DÉVELOPPEMENTS** ».

Sa thèse consiste à démontrer comment ce crime de guerre (ainsi que d'autres enlèvements et massacres perpétrés durant la même période dans d'autres départements algériens) s'est clairement inscrit dans la stratégie du *groupe d'Oujda* (Ben Bella-Boumediène) pour s'emparer du pouvoir détenu à Alger, suite aux « accords d'Évian », par le G.P.R.A (Ben Khedda, Mostefaï et le peu qui restait des forces de l'intérieur).

Il en a déduit la responsabilité, peut-être la complicité du pouvoir gaulliste qui, informé des événements et disposant de 18 000 hommes à Oran même, a laissé se dérouler les massacres, s'exécuter le coup d'État et s'installer pour longtemps à Alger un pouvoir militaro-affairiste.

Un film « **ORAN, LE MASSACRE OUBLIÉ** » de G-M. BENHAMOU (commandé par FR3 et cofinancé par la région PACA), doit être officiellement présenté et projeté à Nice, en avant première, le 5 juillet 2018 à 16 heures. Sera-t-il objectif sur tous les plans ?

**SYNTHESE** réalisée grâce aux auteurs précités et aux sites ci-dessous :

[http://babelouedstory.com/thema\\_les/disparus/1000/1000.htm](http://babelouedstory.com/thema_les/disparus/1000/1000.htm)

[http://www.persee.fr/doc/remmm\\_0035-1474\\_1982\\_num\\_34\\_1\\_1963](http://www.persee.fr/doc/remmm_0035-1474_1982_num_34_1_1963) <http://etudescoloniales.canalblog.com/archives/2013/07/02/27555068.html>

[http://alger-roi.fr/Alger/juillet\\_oran/textes/massacres\\_oran\\_degaulle\\_pn92.htm](http://alger-roi.fr/Alger/juillet_oran/textes/massacres_oran_degaulle_pn92.htm)

<http://ripostelalique.com/une-petition-pour-faire-reconnaitre-labominable-massacre-de-francais-dalgerie-le-5-juillet-1962-a-oran.html>

<http://exode1962.fr/exode1962/periodes/oran050762.html>

<http://lesamisdalgerianie.unblog.fr/2010/08/08/oran-5-juillet-1962-le-genocide/comment-page-2/>

<http://www.librairie-pied-noir.com/content/25-massacre-oran-5-juillet-1962>

<http://www.oran-memoire.fr/5%20juillet.html>

<http://www.monde-diplomatique.fr/2012/01/AUREL/47166>

[http://guy.perville.free.fr/spip/article.php3?id\\_article=321](http://guy.perville.free.fr/spip/article.php3?id_article=321)

<https://www.facebook.com/pages/Collectif-Oran-5-juillet-1962/596423933754850>

[http://hlm.de.gambetta.oran.free.fr/oran\\_5\\_juillet\\_1962.htm](http://hlm.de.gambetta.oran.free.fr/oran_5_juillet_1962.htm)

<http://www.jean-monneret.com/docs.php>

<http://www.araprem.asso.fr/mieuxcomprendrel.htm>

<http://www.librairie-pied-noir.com/content/25-massacre-oran-5-juillet-1962>

<http://www.wukali.com/Le-massacre-d-Oran-5-juillet-1962-une-memoire-dechiree-2558#.WzMshdUza70>

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/propositions/pion1258.asp>

**Jean-Claude ROSSO**